



Le Sahel

NUMERO
8451

LUNDI
24 Décembre 2012

150 FCFA

● Sciences et Technologie

Varicelle : vaccination recommandée pour les ados

P. 15

● Au Conseil des ministres

Le gouvernement adopte plusieurs projets de décrets et se félicite de l'éligibilité du Niger pour le Programme Compact du MCC

Le Conseil des ministres s'est réuni, le vendredi 21 décembre 2012, dans la salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, Président du Conseil des ministres.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

I. AU TITRE DU MINISTRE DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté le Projet de décret fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement des organes du dispositif institutionnel d'Orientation et de Suivi évaluation du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015.

Le présent projet de décret intervient pour fixer les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement des organes du dispositif institutionnel d'orientation et du suivi évaluation du plan de développement économique et social (PDES) 2012-2015. En effet, le gouvernement a adopté le 1er août 2012, le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du PDES 2012-2015, l'architecture institutionnelle et organisationnelle du dispositif d'orientation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation, prévue dans le Plan lui-même, doit faire l'objet d'une concrétisation rapide.



Le gouvernement en réunion du conseil des ministres

● Kader Amadou/ONEP

II- AU TITRE DU MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté les projets de textes ci-après:

2.1. **Projet de décret fixant le traitement de base, les indemnités et autres avantages alloués aux Officiers Généraux admis en première section au sein des Forces Armées Nigériennes et de la Gendarmerie Nationale.**

Le présent projet de décret détermine le montant de la rémunération et des avantages à allouer aux officiers généraux admis en première section des Forces Armées Nigériennes et de la Gendarmerie Nationale. Il est pris en application de l'ordonnance n° 2010-075 du 09 décembre 2010 portant statut du personnel militaire des Forces Armées Nigériennes modifiée par la loi n°2011-35 du 28 octobre 2011.

2.2. **Projet de décret fixant les indemnités et les avantages alloués aux Colonels-majors au sein des Forces Armées Nigériennes et la Gendarmerie Nationale.**

Le grade de Colonel-major est une innovation dans les différents grades de la hiérarchie militaire, introduite par l'ordonnance n°2010-75 du 09 décembre 2010 portant statut du personnel militaire des Forces Armées. Le présent décret fixe les avantages à allouer aux titulaires du grade de Colonel-major afin d'améliorer les conditions de vie de ces officiers en fin de carrière.

Il intervient en application des dispositions de la loi n°2010-35 du 28 octobre 2011 modifiant l'article 14 de l'ordonnance citée ci-dessus qui accorde aux militaires une rémunération comprenant outre le traitement principal soumis à retenue pour pension, des prestations familiales et des indemnités spécifiques allouées en raison des fonctions exercées, des qualifications ou grades, des sujétions propres à l'état de militaire, du lieu d'exercice et des risques encourus.

(Suite en page 3)

● Réunion du Conseil National du Dialogue Politique (CNDP)



● Ado Yousouf/ONEP

Adoption du fichier électoral biométrique

P. 2

● Fête de Noël

La journée du mardi 25 décembre 2012 déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national

La Ministre de la Fonction Publique et du Travail a l'honneur de rappeler aux employeurs et employés des Administrations des secteurs public, parapublic et privé que, conformément à la Loi n° 98-05 du 29 avril 1998 instituant les Fêtes Légales, modifiée par la loi n° 2006-08 du 02 mai 2006, la journée du mardi 25 décembre 2012, correspondant à la « Fête de Noël », est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

● Assemblée nationale

Adoption des projets de lois sur le Conseil d'Etat et la Cour de cassation

Les députés ont, au cours des séances plénières de jeudi et vendredi derniers, examiné et adopté deux textes de lois organiques portant sur deux hautes juridictions à savoir le Conseil d'Etat et la Cour de cassation. C'est dans le cadre du programme de réforme judiciaire au Niger, qu'en 2007, la Chambre administrative de l'ex Cour suprême a été érigée en Conseil d'Etat. Aussi, le Projet de loi adopté par les députés, jeudi dernier, est celui là-même qui détermine la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Pour les attributions, le Conseil d'Etat, selon le Projet de texte adopté par les députés, sera désormais le juge : de l'excès de pouvoir des autorités administratives au premier et au dernier ressort ; de recours en interprétation et appréciation de la légalité des actes administratifs. Il connaîtra en outre des pourvois en cassation formés contre : les décisions rendues en dernier ressort par les juridictions statuant en matière administrative ; les décisions à caractère juridictionnel rendues en dernier ressort par les organismes administratifs et les ordres professionnels ; les décisions rendues en dernier ressort par les juridictions statuant en matière de contentieux relatifs aux inscriptions sur les listes électorales. C'est ainsi que le Conseil d'Etat peut être consulté par le Premier ministre ou les ministres sur toutes questions ou difficultés d'ordre ad-

ministratif. Il donne son avis sur les projets de loi et d'ordonnance qui lui sont soumis par le Premier ministre, avant leur adoption en Conseil des ministres ; son avis motivé au Gouvernement sur les projets de décrets ou sur tout autre projet de texte pour lesquels son intervention est prévue par les dispositions constitutionnelles, législatives ou réglementaires ou qui lui sont soumis par le gouvernement. Le Conseil d'Etat peut, de sa propre initiative, attirer l'attention des pouvoirs publics sur les réformes d'ordre législatif, réglementaire ou administratif qui lui paraissent conformes à l'intérêt général. Le Conseil d'Etat est organisé en deux Chambres que sont la Chambre Consultative et la Chambre du Contentieux. Ce Projet de loi a été adopté par 86 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur un total de 113 députés. Au cours de la plénière de vendredi



Une vue de la plénière

dernier, c'était au tour du Projet de loi déterminant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour de cassation. C'est en vertu de la même réforme judiciaire qu'en 2007, la Chambre judiciaire de l'ex Cour suprême a été érigée en Cour de Cassation. Selon les dispositions du texte adopté par les députés la Cour de cassation se prononce sur : les pourvois en Cassation pour incompétence, violation de la loi ou de la coutume, omission de statuer, défaut, insuffisance ou obscurité de motifs dirigés contre les arrêts et jugements rendus en dernier ressort par les

juridictions de l'ordre judiciaire statuant en toutes matières relevant de sa compétence ainsi que sur les décisions des conseils d'arbitrage des conflits collectifs du travail, à l'exception toutefois des contentieux relatifs au droit harmonisé relevant de la compétence de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'O-HADA ; les renvois d'un tribunal à un autre, les règlements de juges et les récusations lorsqu'ils sont de sa compétence ; les demandes en révision, les recours en rétractation, les inscriptions de faux, les prises à parties dirigées contre les juges et les juridictions ou leurs

Ado Youssouf/ONEP

formations, les contrariétés de jugements ou d'arrêts rendus en dernier ressort entre les mêmes parties et sur les mêmes moyens par des juridictions différentes, les poursuites contre les magistrats de l'ordre judiciaire et administratif ainsi que les fonctionnaires ou personnalités désignés aux articles 638 et 640 du code de procédure pénale ; les requêtes de sursis à exécution ; les requêtes en indemnisation en raison d'une détention provisoire. La Cour de cassation est organisée en 3 chambres que sont : la Chambre civile et commerciale, la Chambre criminelle et la Chambre sociale et des affaires coutumières. Le Projet de loi a été adopté par 78 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur un total de 113 députés.

Aux termes de l'examen de ces deux textes, le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, dont la présence a été laborieuse tout au long des travaux, a exprimé à l'ensemble des députés ses remerciements et sa joie de voir aboutie l'adoption de ces deux textes traduisant ainsi la volonté du gouvernement et du Président de la République de parachever la mise en place des Institutions prévues par la Constitution du 25 novembre 2010 notamment ces deux hautes juridictions qui vont contribuer sans nul doute à l'avènement d'une justice crédible, équitable et toujours plus proche du citoyen.

● Mahaman Bako

● Réunion du Conseil National du Dialogue Politique (CNDP)

Adoption du fichier électoral biométrique

Le Premier ministre, Chef du gouvernement, président du Conseil National du Dialogue Politique, SEM. Brigi Rafini a présidé, vendredi dernier dans l'après-midi, la réunion du CNDP, la troisième du genre en l'espace d'un mois. Cette réunion a porté sur la reprise du projet de loi modifiant le code électoral et l'adoption du fichier électoral biométrique. La biométrie permet l'identification ou l'authentification d'une personne sur la base de données reconnaissables et vérifiables qui lui est propres. Elle sera réalisée à partir des empreintes digitales et de l'imagerie faciale, des données non falsifiables. La réunion s'est déroulée en présence du ministre en charge de l'intérieur, des représentants des partis de la MRN, de l'ARN et les partis non affiliés.

Au cours de cette réunion, les différentes formations politiques représentées ont, après un débat houleux, approuvé le texte en discussion et proposé la création d'un secrétariat général permanent de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui doit travailler avec le comité technique chargé d'élaborer le fichier électoral biométrique. Le comité ad hoc chargé d'élaborer le fichier électoral biométrique a présenté sa proposition, amendée et acceptée avec un certain nombre d'initiatives prises à l'unanimité. En président l'ouverture des travaux, le Premier ministre, Chef du gouvernement a indiqué que ce 2^{ème} texte qui vient d'être adopté à savoir la modification du code électoral afin d'y insérer les dispositions relatives au fichier biométrique électoral consacre d'une manière générale du travail accompli par les participants. Selon lui, les discussions ont tourné autour du rôle de la CENI et celui du comité national chargé du fichier électoral biométrique. S'agissant de la CENI, le président du CNDP a ajouté que les partis membres dudit conseil étaient d'accord qu'il faut désormais renforcer le secrétariat général permanent pour en faire un outil véritablement opérationnel techniquement efficace. Pour cela, «le Conseil National du Dialogue Politique (CNDP) est d'avis qu'il faut pourvoir les différents postes de secrétaire général et de ses adjoints par appel à candidature selon des critères bien définis qui permettent d'avoir un outil véritablement crédible sur

le plan professionnel et technique», a-t-il déclaré. En suite, il a ajouté que, le comité national chargé du fichier aura son encre à la CENI et sa composition par consensus arrêté par un bureau et des membres. Ces membres comprennent des représentants des différents administrateurs, la société civile et aussi l'ensemble des partis politiques légalement reconnus exerçant leur activité conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. « Je pense que le texte qui vient d'être adopté vient enrichir le code électoral nigérien et nous pensons que le système d'élection de notre pays sera renforcé avec les textes que, nous venons d'adopter et en particulier celui d'aujourd'hui de manière à constituer un exemple dans la sous-région », a indiqué SEM. Brigi Rafini. Il a ensuite apprécié une fois de plus l'ambiance de compréhension qui a régné lors de la réunion, un comportement selon lui, suscitant la quiétude sociale, la cohésion et de respect mutuel. «C'était laborieux, mais le Conseil National du Dialogue Politique (CNDP) a été égale à lui-même. Malgré les débats houleux, nous avons abouti au consensus nécessaire pour adopter ce texte à l'unanimité. Ce qui est à saluer, cet esprit de disposer d'un outil performant et crédible pour garantir des élections libres et transparentes pour la stabilité et la quiétude sociale de notre pays », a dit le Premier ministre. Les informations enregistrées par la biométrie sont les plus éprouvées tech-

niquement, plus connues du public et permettent un traitement rapide des données. Par exemple, selon les techniciens, même les vrais jumeaux n'ont pas les mêmes empreintes digitales. Chaque individu devient une clé biométrique, une immatriculation unique inscrite dans le fichier électoral biométrique. La bio-

métrie minimise ou éradique la fraude électorale. En outre, le ministre en charge de l'Intérieur, M. Abdou Labo a annoncé la mise à disposition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) d'un terrain de 1950 m2 pour la construction d'un siège. Avec ce local,

cette importante structure et ses démembrements accompliront leurs travaux avec complaisance. Le ministre en charge de l'intérieur a également rappelé aux représentants des 31 partis politiques sur les 64 légalement reconnus qu'ils ne sont pas à jour. En ce qui concerne les élections municipales en Côte d'Ivoire, le pays a emprunté 8000 urnes auprès de notre pays pour appuyer son dispositif électoral.

● Seini Seydou Zakaria

● A la Primature

Le Premier ministre reçoit l'ambassadeur de la Turquie au Niger et le président de la TIKA et l'ambassadeur de l'Etat de Palestine

Le Premier ministre, Chef du gouvernement, SEM. Brigi Rafini, s'est entretenu, samedi dernier avec l'ambassadeur de la République de Turquie, SE Dr Hasan Ulusoy, et le président de l'agence de coopération turque, TIKA, PHD Sedar Çam. A leur sortie d'audience, l'ambassadeur de la Turquie au Niger a indiqué que l'agence de coopération turque, TIKA est très engagée depuis de longues années dans les projets d'aide au développement. «Le président de la TIKA est venu au Niger avec sa délégation pour faire une étude sur l'élaboration d'une stratégie globale pour aider nos frères et sœurs nigériens. Nous avons un grand projet qui comprend le domaine de la santé, l'Initiative 3N, l'hydraulique et l'environnement, et l'éducation. Ce serait un projet global avec beaucoup de volets. Nous sommes en train de le finaliser avec le soutien des autorités nigériennes. Nous sommes sortis très satisfaits de cette audience que nous a accordée le Premier ministre, Chef du gouvernement» a indiqué Dr Hasan Ulusoy. Quant au président de la TIKA, PHD Sedar Çam, il s'est dit heureux que l'ambassadeur de la Turquie, Dr Hasan Ulusoy, ait déjà commencé à travailler dans le cadre de cette coopération avec le Niger. « J'espère qu'avec la visite au Niger, de notre Premier ministre en jan-



Le Premier ministre avec la délégation turque....



... et avec l'ambassadeur de l'Etat de Palestine

vier prochain, nous allons commencer à initier quelques projets que nous allons exécuter l'année prochaine» a conclu PHD Sedar Çam.

Vendredi, le Chef du gouvernement a reçu l'ambassadeur de l'Etat de Palestine auprès du Niger avec résidence à Bamako, M. Abderrahim Ahmed.

● Oumarou Moussa

Ado Youssouf/ONEP

Ado Youssouf/ONEP

A la Présidence de la République

Le Chef de l'Etat reçoit l'ambassadeur de l'Etat de Palestine

Le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Issoufou Mahamadou, a reçu, vendredi dernier, en audience l'ambassadeur de l'Etat de Palestine auprès du Niger avec résidence à Bamako, M. Abderrahim Ahmed. Le diplomate palestinien était porteur d'un message du Président de l'Autorité de l'Etat de Palestine, M. Mahmoud Abass. Ce message de remerciement et de gratitude est relatif au soutien et parrainage apportés par le Niger à la résolution ayant consacré la reconnaissance de la Palestine comme Etat membre observateur aux Nations Unies. «C'est avec beaucoup de gratitude et de reconnaissance envers le Niger, son Président et le peuple, que nous remercions ce pays frère pour cette solidarité agissante, constante et continue vis-à-vis de la lutte que mènent les pays pour

établir un Etat palestinien indépendant sur le territoire national palestinien libéré», a dit l'ambassadeur. M. Abderrahim a évoqué la situation difficile dans laquelle se trouve le peuple palestinien mais qui continue néanmoins sa lutte pour la libération et l'indépendance, tout en comptant toujours sur les frères et amis à travers le monde particulièrement sur les pays membres de l'Organisation pour la Coopération Islamique (OCI) dont le Niger est un pays membre du comité Al Qods a souligné l'ambassadeur palestinien. Il a aussi saisi l'opportunité pour souhaiter au Président Issoufou une bonne fête de la République.



Le Chef de l'Etat s'entretenant avec l'ambassadeur de l'Etat de Palestine

Kader Amadou/ONEP

(Suite de la page 1)

III. AU TITRE DU MINISTERE DES FINANCES.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté les projets de textes ci-après :

3.1. Projet de décret portant virement de crédits au profit du Ministère des Mines et du Développement Industriel.

3.2. Projet de décret portant virement de crédits au profit du Ministère des Transports.

Les modifications des inscriptions budgétaires avec notamment des annulations intervenues au cours de l'exécution du budget 2012 ont rendu difficile la couverture de certaines dépenses inscrites dans le budget initial. Il en est ainsi des crédits des dépenses des investissements prioritaires de certaines institutions de la République et de certains Ministères. C'est pourquoi, il est procédé aux réaménagements de ces inscriptions pour permettre de parachever les réalisations concernées au titre de ces deux ministères.

IV. MESURES NOMINATIVES.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES.

• Monsieur MAMAN SEYDOU, directeur administratif, Mle 52581, est nommé Directeur général des affaires politiques et juridiques.

• Madame RABO ZARA WALLY, directeur administratif, Mle 54949, est nommée Directrice générale de l'administration territoriale et des collectivités locales.

• Monsieur OUSSEINI MAHAMANE RABIOU, directeur administratif, Mle 43052/J, est nommé Directeur général de la décentralisation et de la déconcentration.

• Madame HAROUNA HAOUA ATTOUMANE, Mle 36783, est nommée Directrice des ressources humaines.

• Monsieur HAMANI BOUDA, directeur administratif, Mle 57957/F, est nommé Directeur du patrimoine.

• Monsieur NAMASSA KANE YAHAYA, directeur administratif, est nommé Directeur de la coopération administrative transfrontalière.

• Monsieur ISSOUFOU DAOUA AMADOU, directeur administratif, est nommé Directeur du suivi-évaluation de l'administration territoriale.

• Monsieur ABOUBAGAR DEOUDA, directeur administratif, Mle 36620, est nommé Directeur de l'état civil et des réfugiés.

• Madame SAYO AÏSSATA, directeur administratif, Mle 66716, est nommée Directrice des libertés publiques.

• Monsieur HAIDARA ABDOULAYE, directeur administratif, Mle 26575, est nommé Directeur du contentieux et des affaires foncières.

• Madame MAMOUDOU FATOUMA, directeur administratif, Mle 62458, est nommée Directrice des statistiques.

• Monsieur ALFARI SOULEY, directeur administratif, Mle 17442/G, est nommé Directeur de la législation.

• Monsieur ABDU SAIDOU SEYNI, directeur administratif, Mle 30149/A, est nommé Directeur des affaires juridiques et de la réglementation.

• Monsieur ABDOULKADRI HAMA, directeur administratif, Mle 87056/T, est nommé Directeur de l'accompagnement technique et de la formation.

• Madame NOMAO RAMATOU RABO, directeur

administratif, Mle 52157, est nommée Directrice de la tutelle des collectivités locales.

• Monsieur IBRAHIM MALAN GONI, directeur administratif, est nommé Directeur de la coopération décentralisée et de l'appui au développement local.

INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (IGAT)

• Monsieur MAMAN BOUBACAR MAMANE, directeur administratif, Mle 57730/K, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur AMADOU BOUKATA, directeur administratif, Mle 52603, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur DAOUA ALI, directeur administratif, Mle 57956, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Madame HAMSATOU SEYDOU, directeur administratif, Mle 54828, est nommée inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur BOURAHIMA IDE, directeur administratif, Mle 36789, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur HASSANE GARBA ABDOU, directeur administratif, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur GOUKOUNI MAHAMANE ZEINE, directeur administratif, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur MOUSSA NIANDOU, directeur administratif, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur ILLIA GAGI MAÏKANO, directeur administratif, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur SALISSOU ABDOU, directeur administratif, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur HABOU MAHAMANE, directeur administratif, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur ISSAKA SAMA, directeur administratif, Mle 33478, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

• Monsieur MOUSSA BAFACHI, directeur administratif, est nommé inspecteur de l'administration territoriale.

V. COMMUNICATIONS.

Le Conseil des ministres a entendu plusieurs communications :

• deux communications du ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses :

- la première est relative à l'acquisition d'équipements au profit de la Garde Nationale du Niger (GNN).

Cette communication est faite en application de l'arrêté n°001/MEF/SG/DGCMP du 12 janvier 2011 qui dispose que : «tout marché dont le montant est égal ou supérieur à cinq cent millions (500.000.000) de francs CFA doit faire l'objet d'une communication de la structure responsable du marché au Conseil des Ministres, après attribution».

- la deuxième porte sur le transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales.

Le processus d'installation des collectivités territoriales s'est achevé depuis 2011. Conformément aux dispositions de l'article 164 de la Constitution du 25 novembre 2010, certains domaines de compétences de l'Etat sont transférés aux collec-

tivités territoriales. Il s'agit notamment de l'éducation, de la santé, de l'hygiène, de la gestion des ressources naturelles, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage et des infrastructures routières. Mais dans les faits, ce processus n'est pas encore opérationnel. Aussi, la présente communication vise à sensibiliser les différents acteurs sur les dispositions prises pour la matérialisation de ce processus.

- une communication du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Porte Parole du Gouvernement sur sa participation à la réunion du Conseil des Ministres de l'OHADA tenue du 13 au 14 décembre 2012 à Cotonou au Bénin. A cette importante réunion, ont été discutés, entre autres, les points suivants : la mise à jour de la clé de répartition du Budget de l'OHADA entre les Etats Parties ; l'examen et l'adoption du projet de Budget de l'OHADA pour l'exercice 2013 ; le renforcement des capacités des Institutions. Ici, il faut noter essentiellement l'élection du Président de la Commission Nationale OHADA de notre pays, Monsieur Yayé Idrissa au poste de juge à la CC JA. Grâce à la détermination de la délégation nigérienne, le Niger a réussi à faire élire Monsieur Yayé Idrissa par un score très impressionnant, malgré l'adversité. Celui-ci a obtenu 11 voix, soit 68,79 % contre 5 pour Monsieur Birika Jean-Claude Bouzi du Burkina Faso.

- une communication du Ministre des Enseignements Moyen et Supérieur et de la Recherche Scientifique sur la situation des classes en construction et les nouveaux besoins en classes des différentes régions : Ainsi au 17 décembre 2012, le nombre des classes en construction sur l'ensemble du territoire est de 228. A la même date, les nouveaux besoins en classes sont évalués à 357. Le coût global de leur réalisation est de deux milliards huit cent cinquante six millions (2.856.000.000) de francs CFA. Afin d'assurer la rentrée scolaire, ces classes sont en paillotes. Dans le cadre du programme du secteur de l'Education (lettre de politique éducative), il est prévu la construction de 10 lycées par an. Chaque lycée sera composé de 3 à 4 classes, 1 bloc administratif et 3 latrines. Le coût de l'investissement est chiffré à près de six cent quinze millions (615.000.000) de francs CFA. Le coût des clôtures est chiffré à quatre cent millions (400.000.000) de francs CFA, le tout pour un montant total général de un milliard quinze millions (1.015.000.000) de francs CFA. Outre ces investissements, il sera entrepris au même moment la réhabilitation des bibliothèques, salles informatiques et salles de professeurs. Les ressources budgétaires 2013, relatives aux investissements du cycle moyen, sont chiffrées à deux milliards sept cent soixante six millions (2.766.000.000) de francs CFA pour des dépenses globales de six milliards neuf cent dix-neuf millions (6.919.000.000) de francs CFA.

- une communication du ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture relative à la candidature au poste de Secrétaire Général de la CONFJES de Monsieur Ali Harouna Bouramah.

Les 07 et 08 mars 2013, notre pays accueillera la 34^{ème} session de la conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFJES). La conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFJES) faut-il le rappeler a été créée en 1969 à Paris et avec les missions suivantes : la formation des formateurs des pays membres dans le domaine de la jeunesse

et des sports ; l'accompagnement des initiatives des jeunes en matière socio-économique ; le développement de la vie associative ; l'appui au développement et à la formation d'une élite sportive ; l'encouragement des rencontres sportives et de rassemblements desjeunes.

La 34^{ème} session de la conférence des Ministres que notre pays accueillera nous met en face de deux défis majeurs qu'il faudra relever. Il s'agit notamment :

1- De réussir l'organisation de la conférence qui réunira 43 Etats de l'OIF ainsi que plusieurs personnalités du monde sportif et d'organisations de jeunesse.

2- De faire élire notre compatriote Monsieur Ali Harouna Bouramah au poste de Secrétaire Général de la CONFJES en remplacement de l'actuel Secrétaire Général dont le deuxième et dernier mandat statuaire arrive à son terme.

A ce niveau, le Conseil des ministres a marqué sa volonté de ne ménager aucun effort pour faire aboutir la candidature de notre compatriote, qui est du reste d'excellente facture.

- une communication du Directeur de Cabinet du Président de la République relative à l'éligibilité du Niger pour le Programme Compact du Millenium Challenge Corporation.

Le Conseil d'Administration du Millenium Challenge Corporation (MCC) s'est réuni le 19 décembre 2012 pour sa quatrième session ordinaire de l'année à l'effet de décider sur l'éligibilité des pays candidats à ses Programmes Seuil et Compact. Cette année, la compétition a été particulièrement rude entre les pays nouvellement candidats pour le Programme Compact (Belize, Bolivie, Comores, Inde, Libéria, Népal, Niger, Sao Tome, Sierra Leone, Iles Salomon, Bhutan, Kiribati, Iles Marshall, Samoa, Sri Lanka, Tonga) et les 8 pays qui cherchent à obtenir un second Compact (Arménie, Honduras, Lesotho, Mongolie, Maroc, Mozambique, Tanzanie et Vanuatu). Il faut rappeler que plusieurs pays sont en course pour conserver leur éligibilité acquise au cours des précédentes sélections notamment le Bénin, le Ghana, la Géorgie, et El Salvador.

Pour la sélection des pays éligibles, le conseil s'est d'abord basé sur leurs performances respectives relativement aux 20 indicateurs de qualification, ensuite sur leur capacité à mettre en œuvre des réformes et à installer des institutions fortes et crédibles. Au sortir du Conseil, le Président du MCC, Monsieur Daniel Yohannes a donné comme exemple des réformes probantes mises en œuvre : la lutte contre la corruption au Libéria, l'accès gratuit aux soins de santé pour la mère et l'enfant en Sierra Leone et un effort impressionnant pour la protection de l'environnement au Niger. En définitive, le Conseil a sélectionné le Libéria, le Niger, la Sierra Leone, le Maroc et la Tanzanie. Au regard de ces efforts qui ont permis au Niger d'accéder aux programmes « Seuil » et « Compact » dans un temps record à tout point de vue, le Conseil des ministres félicite tous les acteurs, notamment, le Gouvernement, l'Ambassadrice des Etats Unis au Niger, l'Ambassadeur du Niger à Washington, l'équipe pays du MCA qui ont permis la réalisation de cette prouesse.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Excellence, Monsieur le Président de la République a levé la séance».



AVIS DE RECRUTEMENT

Action Contre la Faim - Espagne est une Organisation Non Gouvernementale apolitique, non confessionnelle et non lucrative, elle appartient au réseau international ACFIN, née en France en 1979. Sa vocation est de sauver des vies en luttant contre la faim, la misère physiologique, les situations de détresse qui menacent de mort des hommes, des femmes, des enfants sans défense.

ACF-E est installée au Niger depuis 1997, nous intervenons dans les domaines de, la Santé et la Nutrition, l'Eau l'Hygiène et l'Assainissement, la Sécurité Alimentaire et les Moyens d'Existence.

ACF-E recherche pour sa **coordination de Niamey : UN (E) RESPONSABLE PLAIDOYER & COMMUNICATION**

Diplôme / Niveau d'études :

Niveau + 4 en sciences politiques, relations internationales, santé publique ou nutrition ou expérience professionnelle pertinente en lien avec le poste.

Compétences requises :

- Bonnes connaissances techniques sur les questions de nutrition et de santé et/ou de sécurité alimentaire dans des situations d'urgence et de développement ;
- Au moins quatre (4) années d'expérience professionnelle requises, de préférence dans le domaine du plaidoyer et/ou dans le domaine de la nutrition et de la santé ou de la sécurité alimentaire
- Excellentes capacités de rédaction (en français) et de communication ;
- Expérience dans la collecte et l'utilisation de données pour le plaidoyer et des campagnes politiques ;
- Expérience du dialogue avec des partenaires et des acteurs gouvernementaux et du travail en réseau, en particulier avec d'autres acteurs associatifs ;
- Bonne connaissance et forte motivation pour le plaidoyer Aisance relationnelle, diplomatie, pragmatisme et sens de l'organisation ;
- Capacités de planning et de mise en œuvre d'actions et de processus de plaidoyer ;
- Sens politique et stratégique aiguisé ;
- Très bonnes capacités d'analyse, de recherche et de

synthèse ;

- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Internet, bases de données...).
- Fortes capacités de travail en équipe et d'autonomie ;
- Lecture de l'anglais parfaite indispensable ;
- Expérience préalable du travail dans un contexte international et interculturel ;
- Connaissance souhaitable des programmes d'ACF au Niger ou dans la région

Mission principale :

- Le développement et la mise en place de la stratégie de plaidoyer d'ACF au Niger

Objectifs spécifiques

- Contribuer à la définition de la stratégie pays ;
- Mettre en œuvre la stratégie Plaidoyer au niveau national ;
- Communiquer en externe ;
- Contribuer à l'expertise Plaidoyer d'ACF au niveau global ;
- Encadrer et accompagner l'équipe Plaidoyer.

Contenu du dossier de candidature :

Une lettre de motivation adressée au Coordinateur Admin/Fin/RH - Un CV actualisé (**2 pages maximum**) - Diplômes ; Attestations de travail, Certificats de travail ; deux références professionnelles (inclus leurs contacts et mails)

ACF - E offre des chances égales d'emploi à tous - les candidatures féminines sont vivement encouragées - Seules les candidatures sélectionnées seront contactées.

Tout dossier envoyé 2 fois (physiquement et par mail) serait considéré comme nul.

Les dossiers de candidatures resteront la propriété d'Action Contre la Faim - Aucun dossier déposé ne pourra être retiré - Ne pas déposer de documents originaux - fournir uniquement les documents mentionnés ci-dessus.

Date limite de réception des candidatures :

04 Janvier 2013 inclus à 17h

(par mail : acfniger@ne.acfspain.org avec objet l'intitulé du poste ou aux bureaux d'ACH au Niger à Niamey, Mayahi et Keita).

ETUDE DE MAITRE MADOUYOU BOUBACAR NOTAIRE A LA RESIDENCE DE NIAMEY
BOITE POSTALE 10.330- Tel. 20.73.93.53 -NIF: 3696

AVIS DE PERTE

Monsieur AMADOU HAROUNA né le 08/05/1963 à FAMALE/NIGER, titulaire du Passeport de Service Nigérien N° 06PA21927, délivré le 06/03/2008 à Niamey, porte à la connaissance du public de la perte de l'Acte de Cession d'Immeuble, Parcelle R, Ilot 7853, Lotissement KOBONTAFA, d'une superficie de **deux cents (200) mètre carré**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de le déposer à l'Etude du notaire soussigné.

LE NOTAIRE
Maitre MADOUYOU Boubacar

ETUDE DE MAITRE MADOUYOU BOUBACAR NOTAIRE A LA RESIDENCE DE NIAMEY
BOITE POSTALE 10.330 - Tel. 20.73.93.53 -NIF : 3696

AVIS DE PERTE

Monsieur AMADOU HAROUNA, demeurant à Niamey; de nationalité nigérienne Né le 08/05/1963 à FAMALE/NIGER, titulaire Passeport de Service Nigérien N° 06PA21927, délivré le 06/03/2008 à Niamey. Porte à la connaissance du public de la perte de l'Acte de Cession d'Immeuble non bâti sis à Niamey, parcelle L, Ilot 10845, Lotissement Extension Saga Gorou, d'une superficie de **QUATRE CENTS (400) mètre carré**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de le déposer à l'Etude du notaire soussigné.

LE NOTAIRE
Maitre MADOUYOU Boubacar

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude de Maître Djibo Hamsa Garba Notaire, à la Résidence de Niamey (République du Niger), RUE LI 18, de la perte de l'Acte de Cession d'Immeuble Non Bâti de la parcelle M de l'ilot 2206, lotissement Recasement Talladjé, d'une superficie de SIX CENTS (600) mètres carrés au nom de M. Mounkaila Noma.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au Service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey ou à l'étude ci-dessus indiquée

ETUDE DE MAITRE MAITOURNAM IBRAHIM
NOTAIRE A NIAMEY Avenue du Canada, Carrefour Arènes, Poudrière, Porte N° 129
Cel : (00227) 96 88 43 70 / (00227) 90 07 50 48 NIF : 17943/R TEL: 20340095

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude Notariale Maître MAITOURNAM Ibrahim, de la perte d'un acte de cession d'immeuble non bâti, partant sur la parcelle G, ilot 3149, Lotissement Aéroport au nom de Monsieur ABDOLAYE OUMAROU.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de le déposer à l'Etude du Notaire sus indiquée.

ANNOUNCEMENT NUMBER: 12 - 37

OPEN TO: All interested parties
POSITION: Shipment Assistant, FSN 07; FP-07
OPENING DATE: December 24, 2012
CLOSING DATE: January 07, 2013

WORK HOURS: Full time: 40 hours/week
SALARY: Salary and Grade will be based on the qualifications of the applicant.

ALL ORDINARILY RESIDENT APPLICANTS MUST HAVE THE REQUIRED WORK AND/OR RESIDENCY PERMITS TO BE ELIGIBLE FOR CONSIDERATION. For complete details click on: <http://Niamey.USEmbassy.gov>

The American Embassy in Niamey is seeking applications from qualified individuals for the position of Shipment Assistant in the General Services Office.

BASIC FUNCTION OF POSITION:

The head of shipping and customs reports directly to the Supervisory General Services Officer (GSO), and is responsible for managing all transport of Embassy goods including but not limited to: HHE, UAB, POV, medical pallets, USMC, DAO, DOD, and occasional other shipments by other US government agencies. The head of shipping is responsible for the management and delegation of tasks to two FSN-6 Embassy employees who report directly to the head of shipping. Additionally, Embassy tax issues, securing exonerations, and gaining customs clearances compromise a significant portion of this job's requirements.

A complete position description is available in the HR (Human Resources) office. Tel: 20 72 26 62/63 Ext. 4015

QUALIFICATIONS REQUIRED:

NOTE: All applicants must address each selection criterion detailed below with specific and comprehensive information supporting each item.

1. Education: Completion of secondary school is required. 4 year post high school college level degree required.

2. Prior Work Experience: 5 years of logistics management supervision. 3 years of office experience, preferably in U.S. Government service.

3. Language: Level IV English speaking and reading English is required. Level IV French and level IV in local languages.

4. Knowledge: Knowledge of Niger Tax Code and transit contracts.

5. Skills and Ability: Good interpersonal skills, ability to prioritize large numbers of varied tasks, good follow-up and ability to organize given instructions.

SELECTION PROCESS

When fully qualified, US Citizen Eligible Family Member (USEFMs), and US Veterans are given preference. Therefore, it is essential that the candidate specifically address the required qualification above in the application.

Applicants must be able to obtain and hold a secret level security clearance to be eligible for this position. EFM must have at least 12 months remaining at post.

ADDITIONAL SELECTION PROCESS

1. Management will consider nepotism/conflict of interest, budget, and residency status in determining successful candidacy.

2. Current employees serving a probationary period are not eligible to apply.

3. Current Ordinarily Resident employees with an Overall Summary Rating of Needs Improvement or Unsatisfactory on their most recent Employee Performance Report are not eligible to apply.

4. Currently employed US Citizen EFMs who hold a Family Member Appointment (FMA) are ineligible to apply for advertised positions within the first 90 calendar days of their employment.

5. Currently employed NORs hired under a Personal Services Agreement (PSA) are ineligible to apply for advertised positions within the first 90 calendar days of their employment unless currently hired into a position with a When Actually Employed (WAE) work schedule.

TO APPLY:

Interested applicants for this position must submit the following or the application will not be considered:

1. Application for US Federal Employment (DS-174); <http://Niamey.USEmbassy.gov> or a current resume or curriculum vitae that provides the same information as an DS-174; plus

2. Candidates who claim US Veterans preference must provide a copy of their Form DD-214 with their application.

3. Any other documentation (e.g., essays, certificates, awards, copies of degrees earned) that addresses the qualification requirements of the position as listed above.

SUBMIT APPLICATION TO:

Human Resources Office
U.S. Embassy Niamey, Niger
Attention: Regional Human Resources Officer

POINT OF CONTACT:

Regional Human Resources Officer (RHRO)
Telephone: (227) 20-72-26-62/63, Ext. 4347 or 4015

CLOSING DATE FOR THIS POSITION: JANUARY 26, 2012.

The US Mission in Niamey provides equal opportunity and fair and equitable treatment in employment to all people without regard to race, color, religion, sex, national origin, age, disability, political affiliation, marital status, or sexual orientation. The Department of State also strives to achieve equal employment opportunity in all personnel operations through continuing diversity enhancement programs.

The EEO complaint procedure is not available to individuals who believe they have been denied equal opportunity based upon marital status or political affiliation. Individuals with such complaints should avail themselves of the appropriate grievance procedures, remedies for prohibited personnel practices, and/or courts for relief.

U. S. Mission Niamey is a drug-free work environment.

● Niger-Union Européenne

L'Union européenne décaisse 10 milliards 495 millions de Francs CFA en appui budgétaire général

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PPARP) 10^{ème} FED, l'UE a procédé au décaissement d'un montant de 10,495 Milliards FCFA (soit 16 millions EUR) au titre de la tranche variable 2012, indique un communiqué de presse rendu public, la semaine dernière, par les Services de communication de l'UE. Ce montant, précise le communiqué, vient s'ajouter à plus de 14,4 Milliards FCFA (soit 22 millions EUR) préalablement décaissés dans le cadre de son aide budgétaire générale.

Ce décaissement fait suite à une analyse positive des conditions de mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PPARP 10^{ème} FED). La convention de financement du PPARP 10^{ème} FED prévoit des tranches fixes et des tranches variables

annuelles, indique le communiqué. «Les tranches fixes sont décaissées après confirmation du respect des conditions générales du programme (cadre macroéconomique soutenable, mise en œuvre d'un plan de développement, dynamique positive dans la réforme de la gestion des

finances publiques). C'est ainsi que 14,431 Milliards FCFA ont été décaissés en juin 2012. Les tranches variables sont décaissées, sous réserves du respect des conditions générales du programme, de conditions spécifiques liées aux programmes sectoriels finances publiques», santé et éducation», souligne le communiqué. Ajoutant que « le présent décaissement s'inscrit dans le cadre de la tranche variable 2012, », la même source souligne que « les conditions générales étant respectées, les résultats de la mise en œuvre du programme de réforme de la gestion des finances publiques ont été atteints à 83% au sens de la convention de financement, ceux du programme

décennal de développement de l'éducation, à 37,5 % et ceux du programme de développement de la santé, à 100%». Le communiqué poursuit en précisant que « les performances sectorielles ont été prises en compte pour déterminer le montant final de décaissement de la tranche variable, soit 10,495 Milliards FCFA, représentant 72,2% du montant potentiel décaissable. Les ressources non décaissées au titre de la tranche variable 2012 seront reversées au Programme Indicatif National (PIN) pour un éventuel réengagement des fonds. Les décaissements effectués participent directement au financement de l'ensemble des dépenses publiques du Niger

inscrites au titre du budget 2012 ». Les fonds mobilisés par l'Union européenne proviennent du 10e Fonds européen de Développement (FED) qui est alimenté par les contributions de ses Etats Membres. Le montant total d'appui budgétaire décaissé en 2012, incluant l'appui budgétaire sectoriel à la sécurité alimentaire, représente un montant total de 51,164 Milliards FCFA (soit 78 millions EUR), dont 48,7% pour l'appui budgétaire général, et 51,3% pour l'appui budgétaire à la sécurité alimentaire, conclut le communiqué de presse.

● Assane Soumana

● Baptême de la 17^{ème} promotion du Prytanée militaire de Niamey

70 enfants de troupe issus de 11 pays prêtent serment

Le Prytanée militaire de Niamey, depuis sa création en 1996, accueille chaque année des élèves plus connus sous le nom d'enfants de troupe. Cette année 2012-2013, il en est à sa 17^{ème} promotion. Le baptême de cette promotion d'enfants de troupe a eu lieu, jeudi dernier dans l'enceinte de ladite école, au cours d'une cérémonie grandiose en présence du ministre de la Défense Nationale, M. Mahamadou Karidio, du Chef d'Etat Major des Armées, des hauts responsables des Forces de Défense et Sécurité, de nombreux invités et les membres des familles des nouvelles recrues du Prytanée militaire de Niamey.

Comme lors des autres cérémonies précédentes, le rituel devenu désormais une tradition établie au PMN n'a pas dérogé à la règle. Toutes les pratiques héritées de cette tradition ont été respectées à la lettre dans la discipline militaire. Les 70 jeunes enfants âgés de 9 et 14 ans dont 13 filles qui ont passé trois mois d'imprégnation et d'initiation à la vie militaire sont venus de Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Mali, Sénégal, Tchad et Togo. Ils ont été jugés aptes par la direction du PMN qui, à travers la cérémonie du baptême,

les a présentés aux autorités politiques et à la hiérarchie. La fête a commencé par une démonstration « le Judo », suivie d'une adresse du président des élèves du PMN à l'endroit de nouveaux. Ce dernier les a félicités avant de leur demander d'être dignes de cette confiance afin de porter les attributs avec honneur et fidélité. Répondant au président, le benjamin de la 17^{ème} promo a exprimé la joie de ses camarades d'appartenir désormais à la grande et prestigieuse famille du PMN tout en l'assurant, au nom des ses pairs, qu'ils se feront le devoir de donner le meilleur d'eux pour honorer le centre.

Le moment tant attendu a été la remise des attributs aux nouveaux entrants par leurs parrains, triés parmi les aînés. Il s'est exécuté dans les règles de l'art dans un décor impeccable. Le moment solennel de joie et de vives émotions pour les élèves et leurs parents a été longuement applaudi par l'assistance. Nombreux étaient ceux qui se sont précipités, appareils photos ou téléphones portables à la main, pour immortaliser ainsi le geste qui consacre désormais l'intégration de leurs enfants, frères ou camarades dans la famille d'enfants de troupe en général et celle du Prytanée Militaire en particulier.

Prenant la parole après le cérémonial, le Commandant du PMN, le Colonel Hamadou Barthié, a félicité les enfants de troupe qui au bout de trois mois d'initiation, ont prouvé qu'ils sont dignes d'intégrer la famille des prytanes avant de leur présenter le fanion du Prytanée Militaire de Niamey. « Le PMN cultive l'excellence prouvée année après année, inscrivez dans cette dynamique, le flambeau qui vous est transmis par



Lors du baptême au Prytanée militaire

Kader Amadou/ONEP

vos aînés et les générations vous regardent » leur dit le colonel, commandant du Prytanée. Après cet appel au sacrifice et au don de soi à ces jeunes qui intègre une école prestigieuse de renommée internationale, le Colonel Barthié les a exhorté à travailler dans le strict respect de la discipline avant d'exprimer la reconnaissance de la direction du PMN à la hiérarchie pour les bonnes dispositions.

Le second acte solennel est intervenu après l'allocation du commandant. Il s'agit de la prestation de serment par laquelle les désormais enfants de troupe ont juré de porter les attributs avec honneur et fidélité avant leur présentation devant le ministre de la Défense nationale.

● Zabeirou Moussa

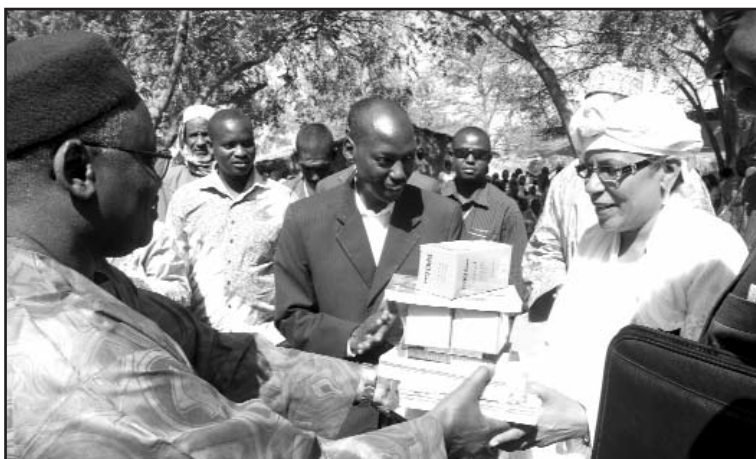
● Remise d'un lot de fournitures et matériels scolaires au CEG Transition Gaweye de Niamey.

Améliorer la qualité de l'enseignement dans notre pays

Le Programme Paix à Travers le développement (PDEVII) a procédé, vendredi dernier, dans les locaux du Collège d'enseignement général de Gaweye, à la remise officielle d'un important lot de fournitures et matériels scolaires composé de 17 bureaux ; 17 chaises pour les professeurs ; 136 table bancs ; 180 kits pour les classes de 4ème et 3ème ; 820 sacs d'écoliers avec des fournitures scolaires, le tout d'une valeur de 66.500 dollars US soit 33.260.000 FCFA. C'est le directeur de cabinet de la ministre de l'Education, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales qui a réceptionné ce lot de fournitures et matériels gracieusement mis à la disposition du CEG transition de Gaweye suite à une enquête adressée à PDEV II qui est un projet financé entièrement par le gouvernement américain à travers l'USAID.

En réceptionnant ces équipements et fournitures scolaires, le directeur de cabinet de la ministre de l'éducation nationale, M. Mahamane Saidou, a précisé que la réalisation de cette activité démontre que le projet USAID PDEV II s'affiche comme un des vecteurs de développement du secteur de l'éducation, participant ainsi à la l'amélioration des conditions de l'enseignement au Niger. C'est pourquoi, il s'est réjoui de la concrétisation de ce modèle de coopération engagé par ce projet. En outre, dans un contexte caractérisé principalement par une insuffisance des ressources, le ministère de l'éducation accueille avec une grande joie cet important don composé essentiellement de matériels et

fournitures scolaires destinés à 14.792 bénéficiaires des complexes d'enseignement secondaire de sept régions d'intervention du projet. Ce geste louable vient de répondre à une préoccupation majeure du ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, celle de garantir une éducation de qualité. C'est dire que les axes stratégiques d'intervention du PDEV II cadrent parfaitement avec ceux du programme de la renaissance du Niger. Auparavant, le Coordonnateur du PDEV II, M. Aminou Laouali, a indiqué que ce projet est un programme régional et couvre trois pays à savoir le Niger ; le Tchad et le Burkina Faso. En effet, le programme paix à travers le développe-



Lors de la cérémonie de réception

Ibro Youka/ONEP

ment intervient dans quarante (40) communes au Niger avec comme but principal de réduire le risque d'instabilité et d'accroître la résilience des communautés à l'extrémisme violent dans le sahel. Pour atteindre ce but, le PDEV II travaille sur quatre objectifs stratégiques : le renforcement de l'autonomisation des jeunes lié à la formation professionnelle, appui à monter des micro-entreprises ; l'accès à l'éducation ; l'amplification des voix modérées, le renforcement des capacités des organisations de la société civile à adresser les attentes des communautés et le renforcement de la gouvernance locale.

Malgré les efforts déployés par le ministère de l'éducation nationale pour fournir une éducation de qualité aux filles et aux fils de notre pays, a dit le coordonnateur de PDEV II "le monde scolaire a malheureusement été mouvementé ces dernières années. Ainsi, parmi les raisons de cette instabilité de notre système éducatif, figure l'absence de fournitures scolaires en quantité ; l'insuffisance des tables bancs pour les élèves et leurs enseignants. Ce qui engendre du coup la poursuite de la pratique de double flux y compris dans certaines localités de la ville de Niamey". En remettant ces fournitures

et matériels scolaires au collège d'enseignement général, le programme paix à travers le développement entend accompagner les efforts du ministère de l'éducation à juguler ces crises qui impactent négativement la stabilité des établissements scolaires et la qualité de l'enseignement. C'est pourquoi, au cours des mois de juillet et d'août 2011, le PDEV II a réalisé une évaluation dans les chefs lieux de sept (7) régions d'intervention pour identifier des établissements d'enseignement secondaire en matière de fournitures et matériels scolaires, ainsi que des classes à construire. C'est dire que la présente cérémonie est la deuxième du genre organisée par le PDEV II après celle en date du 14 décembre dernier à Agadez au profit de deux établissements secondaires de la région pour répondre aux besoins qui ont été mis à jour par son l'évaluation. Au total d'ici au 5 janvier 2013, le PDEV II mettra à la disposition de quatorze (14) établissements secondaires de sept de régions d'intervention au Niger des fournitures et matériels scolaires d'un montant global de 468.000 dollars américains soit environ 234 millions de FCFA. Le directeur du CEG de transition de Gaweye M. Ibrahim Hassane et la gouverneur de la région de Niamey Mme Kane Aichatou Boulama, ont tous salué ce geste qui va sans doute améliorer la qualité de l'enseignement au sein de cet établissement bénéficiaire.

Hassane Daouda



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Welthungerhilfe est une ONG internationale intervenant dans le domaine de sécurité alimentaire et nutritionnel, de l'éducation de base, du développement rural et d'adaptation aux changements climatiques et les urgences.

Dans le cadre des activités de l'un de ses projets financé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du développement, lance un Appel d'Offre pour l'attribution d'un marché dont l'objet suit : **Achat et livraison de caprins femelles et mâles de race « chèvre rousse de Maradi ».**

Les Dossiers d'Appel d'Offres sont disponibles du 26 décembre 2012 au 04 janvier 2013 entre 09h et 12h au **bureau de Welthungerhilfe sis au quartier Terminus au 93 Rue des Sorkhos au quartier Terminus, Face à la Nigérienne de l'Automobile ; BP : 12 224 Niamey, Niger**

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude notariale de Maitre Djibo Hamsa Garba LI 18, B.P 2444 Niamey TEL 21 76 97 02 de la perte de l'acte de cession portant sur la parcelle F de l'îlot 1432, du lotissement YANTALA GANDA, d'une superficie de HUIT CENT (800) mètres carrés, au nom de Mr. YAYE SOUMANA.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey ou à l'étude ci-dessus indiquée.

LE NOTAIRE, Maitre Djibo Hamsa Garba

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Étude de Maître ABDOU INAZEL Abderahmane, Notaire à Niamey - BP. 11.754, Téléphone: 21.76.58.18, de la perte d'un acte de cession objet de la parcelle D, de l'îlot 12.121, du lotissement GOROU KAÏNA GAREY DO, au nom de Monsieur GARBA ISSOUFOU.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer en l'Étude ci-dessus indiquée ou au service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey.

BIA NIGER

BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU NIGER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE FCFA 14 000 000 000

Siège social : Avenue de la Mairie BP 10 350 Niamey

RCCM : NI-NIM 2003- B0038 NIF 1184

Immatriculation Banque UMOA : NE 040

CONVOCAATION A LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MERCREDI 9 JANVIER 2013 A 9H

Le Président du Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour L'Afrique Au Niger (**BIA-Niger**) a l'honneur d'inviter Madame et Messieurs les Actionnaires de la BIA-Niger à une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mercredi 9 janvier 2013 à 9 heures** dans la salle de réunion au siège de la BIA Niger à Niamey, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point 1 : Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'audit de la gestion des risques;

Point 2 : Lecture et approbation du projet des résolutions sur la mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit sur la gestion des risques;

Point 3 : Démission d'Administrateurs et ratification de la nomination d'Administrateurs;

Point 4 : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.



Avis de recrutement d'une équipe de consultants pour l'évaluation à mi-parcours

Le Niger a obtenu de la part du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), le financement du Projet de Lutte contre l'Ensamblage des Cuvettes Oasiennes dans les départements de Gouré, Goudoumaria et Maïné-soroa (PLECO). Placé sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement avec le PNUD comme Agence d'Exécution, le projet est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts (DGE/EF). D'une durée de cinq (5) ans, le projet a démarré ses activités depuis janvier 2010. Conformément aux règles et procédures du PNUD/FEM en matière de suivi-évaluation des projets, le document du projet (PRODOC) PLECO a prévu une évaluation à mi-parcours (EMP) après 2 ans de mise en œuvre.

L'objectif de l'évaluation à mi-parcours est de permettre au Gouvernement du Niger et au PNUD-FEM d'évaluer la pertinence et l'évolution des actions mises en œuvre et de prendre des décisions sur les actions prioritaires à mener au cours de la période restante du projet. L'évaluation permettra en outre au PNUD-FEM d'apprécier les efforts du Gouvernement du Niger en matière de mise en œuvre des mesures correctives pour la réhabilitation des écosystèmes oasiens de l'Est-Nigérien, qui sont des zones d'excellence de production.

L'évaluation à mi-parcours sera conduite durant le mois de février 2013 et portera sur une durée effective de travail de 21 jours pour les consultants nationaux et 28 jours pour le consultant international, aux conditions du PNUD.

Elle sera exécutée par un groupe de consultants dont un consultant international et deux consultants nationaux. Les consultants doivent avoir les profils suivants :

- Consultant international : environnementaliste, spécialiste en gestion des ressources naturelles, ayant une formation de niveau 3ème Cycle dans l'un des domaines suivants : pédologie, foresterie, agronomie ou tout autre domaine apparenté, avec une expérience d'au moins 10 ans dont 5 ans au niveau international. Consultants nationaux :

• un spécialiste en gestion de ressources naturelles et développement local ayant une

formation supérieure (au moins Bac +5) et une expérience d'au moins cinq (5) ans dans son domaine de compétence.

• un spécialiste en socio - économie ayant une formation supérieure (au moins Bac +5) et une expérience d'au moins cinq (5) ans en approche participative avec les organisations communautaires de base ou domaine équivalent.

Les Termes de référence complets sont disponibles à : (i) la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et forêts (Ministère de l'hydraulique et de l'Environnement), (ii) la Représentation du PNUD au Niger et sur le site : www.pnud.ne

Les consultants intéressés sont priés de bien vouloir déposer sous plis fermés leur dossier de candidature (un curriculum vitae récent, les copies des diplômes, une lettre indiquant la disponibilité du candidat et son engagement à travailler en équipe) à l'adresse suivante : Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts - Route de Goudel, BP 578 Niamey/Niger avec la mention «Candidature pour l'évaluation à mi-parcours du PLECO - Poste de consultant».

La date limite de dépôt de candidature : le 15 janvier 2013.

Pour les consultants internationaux intéressés, il est en outre donné la possibilité de transmettre leur dossier de candidature par email à l'adresse suivante dgeef@intnet.ne avec copie à zabeirou_toudjani@yahoo.fr

Pour toute information complémentaire, s'adresser à **MHE :**

- Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts : dgeef@intnet.ne

- UCP/PLECO : zabeirou_toudjani@yahoo.fr

- Bureau PNUD Niger : Point focal Environnement et Energie :

mahamane.lawali@undp.org

● **Tahoua**

Réception des classes rénovées de l'école primaire Askia Bougazi de Bouza

Le ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, M. Salifou Labo Bouché, a présidé, samedi dernier à Bouza, la cérémonie officielle de réception des classes de la première école primaire mixte de Bouza, réhabilitées par Airtel-Niger.

La compagnie de téléphonie mobile, Airtel-Niger, ne cesse de déployer des efforts pour promouvoir l'éducation nationale nigérienne. C'est ainsi que dans le souci de contribuer au développement du pays, Airtel-Niger a remplacé les classes de paillette de la 1^{ère} école primaire de Zinder, à savoir l'école primaire Kandari, en matériaux définitifs. L'établissement en question a bénéficié d'une cantine scolaire et tous ses élèves reçoivent gratuitement des fournitures scolaires, entièrement financées par Airtel. Après donc Zinder, Airtel a jugé opportun d'investir à Bouza, une localité défavorisée dans le tréfonds de l'Ader. Selon en effet, M. Inoussa Souley Mahamadou, responsable d'Airtel-Niger centre Nord-Nord basé à Tahoua, Bouza

mérite d'être secourue, de par son enclavement et l'austérité du coin qui découragent certains investisseurs. C'est ainsi que la première école primaire de Bouza, dénommée Ecole Askia Bougazi, entamée par les intempéries, a été complètement réhabilitée par Airtel-Niger. La société de téléphonie mobile y a rénové six classes et construit quatre autres nouvelles classes en matériaux définitifs. Airtel a également construit à Bouza, un bureau et un logement pour le directeur de l'école primaire Askia Bougazi. L'école dispose désormais de latrines pour les élèves et les enseignants et d'une classe pour le préscolaire. Selon les responsables d'Airtel-Niger, la société envisage de créer une salle informatique bien équipée, afin



Lors de la cérémonie de réception

d'initier les enfants de l'école primaire Askia, à l'informatique. La remise de ces cadeaux inédits mérite bien le déplacement du ministre de la Communication, M. Salifou Labo Bouché, qui a saisi l'occasion pour remercier, au nom du gouvernement nigérien, Airtel-Niger pour sa disponibilité à accompa-

gner le Niger dans son combat de renaissance de l'école nigérienne. «Investir dans l'école, c'est investir dans l'avenir ; c'est donner aujourd'hui la chance à nos enfants de bâtir demain une nation forte, unie et prospère. Puissent la présente école, et toutes les écoles de notre pays, à tous les niveaux

d'enseignement, répondre à cette espérance, gage d'un Niger radieux et que nous appelons de tous nos vœux», a souligné M. Salifou Labo Bouché.

Pour sa part, le préfet de Bouza, M. Abdellah Illias El Mahady, et le chef de canton de Bouza, El Hadj Illa Chawlani ont, au nom de leurs administrés, rendu un vibrant hommage à Airtel. Notons qu'après Bouza, Airtel compte promouvoir à Maradi, l'enseignement coranique. La société promet de construire chaque année des classes dans une localité choisie dans chaque région du pays. Airtel promet enfin d'améliorer l'ensemble de ses prestations au profit de ses quelques cinq cents milliers d'abonnés au niveau de la région de Tahoua.

Ravic Mahamadou Mamoudou
(ANP/ONEP/TAHOUA)

● **Agadez**

Fin du forum régional sur la sécurité, la paix et le développement dans l'espace sahélo-saharien

Après trois jours d'échanges enrichissants, le Forum Régional sur la sécurité, la paix et le développement dans l'espace sahélo-saharien tenu du 17 au 19 décembre à Agadez, a clos ses travaux mercredi dernier après une série de fora organisés dans onze communes de l'Aïr à l'initiative de l'ONG HED-Tamat.

Pour le Gouverneur de la région d'Agadez le Colonel Major Garba Maikido, les thèmes placés au centre de ce forum s'inscrivent dans la droite ligne des priorités du Président de la République, Son Excellence Mahamadou Issoufou, qui accorde une attention toute particulière à la consolidation de la paix comme condition sine qua non de tout développement. La Paix occupe également une place de choix dans la déclaration de politique générale du premier Ministre, Son Excellence Brigi Rafini. Le Colonel Major Garba Maikido a estimé que chacun peut contribuer à la consolidation de la paix à travers son propre comportement dans la société, ses actes, ses paroles, et surtout le respect des lois de la République. Notant que la stabilité est réelle dans la région, le Colonel Major Garba Maikido a ajouté que la Paix doit être préservée. Il a poursuivi en assurant que pour faire face aux sollicitudes de la jeunesse, la mise en œuvre du PDES, un cadre de concertation et d'orientation économiques, l'oisiveté ne sera plus qu'un souvenir lointain. Dans cette optique, a rappelé le Gouverneur, le gouvernement a en outre consenti des efforts considérables pour répondre aux attentes des populations, surtout de la frange jeune, en matière de développement et de bien-être. Les partenaires techniques et financiers sont également mobilisés pour apporter leur pierre à l'édifice. Cependant, a déclaré le Colonel Major Garba Maikido, sans l'éducation, le développement, et les perspectives d'épanouissement des populations ne seront possibles.

Pour le président du Conseil Régional d'Agadez, M. Mohamed Anako, le

forum sur la Paix et le Développement dans l'espace sahélo-saharien consacre l'aboutissement d'un processus participatif et itératif mené sous l'impulsion de l'ONG HED-Tamat et avec le concours des autorités régionales, départementales et communales, des services techniques, des partenaires au développement, de la chefferie traditionnelle et des populations à la base. Le Conseil Régional, a indiqué M. Anako, adhère sans réserve aux aspirations maintes fois exprimées par les différents acteurs en ce qui concerne la préservation de la quiétude sociale, la création d'opportunités économiques et l'amélioration de la gouvernance locale. Pour mieux marquer sa volonté politique d'apporter des réponses appropriées à la problématique multidimensionnelle du développement socio-économique et culturel de zones sahélo-saharienne et à l'amélioration des conditions de bien-être des populations qui y vivent, le Gouvernement de la 7^{ème} République, a dit M. Anako, a élaboré la Stratégie Développement et de Sécurité (SDS, SAHEL NIGER). Il a ensuite réaffirmé toute l'importance que son institution accorde à toutes ces questions. C'est dans ce cadre, a-t-il ajouté, qu'en janvier 2012, le Conseil Régional a organisé à Agadez un forum sur la thématique paix et développement et dans la même lancée, un autre forum de dimension internationale à Arlit sous la présidence de SE. Mahamadou Issoufou Président de la République, en présence du Premier ministre, de plusieurs membres du gouvernement et des délégations de pays voisins. M. Anako qui a rendu un hommage solennel à l'ONG HED-Tamat et à son président Mano Aghali, un fervent défenseur de la paix, pour

les multiples actions de développement réalisées depuis une décennie dans les communes de l'Aïr, a saisi l'opportunité de la rencontre d'Agadez pour plaider en faveur des communes du Département de Bilma qui ne sont pas, du moins pour l'instant, prises en compte dans les projets et programmes de développement mis en œuvre par cette ONG.

L'objectif principal du forum, a indiqué M. Mano Aghali, Président de l'ONG Hed-Tamat est de contribuer à l'enracinement d'une paix définitive et durable, un long mais exaltant processus de réflexion et d'échanges sur la culture de la paix et le développement dans la Région. Il a ajouté, qu'avec une mobilisation des populations au cours d'une série de 11 fora organisés successivement dans les communes de Timia, Dabaga, Gougaram, Ingall, Aderbissanat, Dannat, Arlit, Iferouane, Tabelot, Tchirozerine et enfin Agadez, la paix est désormais un acquis indéniab. Cependant, d'importants défis restent à relever, le Niger ayant adopté une stratégie dont l'objectif fondamental est de contribuer au développement économique et social dans le pays en général et particulièrement dans les zones sahariennes et sahélo-sahariennes.

Selon M. Mano Aghali, la "Stratégie de Développement et de Sécurité (SDS) Sahel Niger pose un diagnostic sans complaisance de la problématique de développement et de sécurité dans les zones sahélo-sahariennes et corrobore parfaitement les différentes analyses faites par les acteurs communaux lors des précédents fora. Maintes fois souligné par les intervenants des divers fora, la SDS caractérise les zones sahélo-saharienne comme étant des zones « confrontées avec acuité à un contexte de pauvreté endémique, un environnement physique et écologique austère, une grande vulnérabilité aux aléas climatiques, une insécurité alimentaire chronique ; une situation de chômage



Plusieurs interventions ont été enregistrées

quasi-généralisé des jeunes, un climat de sécurité en déliquescence ». C'est pourquoi, l'ONG HED-Tamat, réaffirme son engagement de continuer à œuvrer sans relâche pour la préservation et le renforcement de la paix car persuadée qu'elle est le fondement et la condition sine qua non du développement auquel aspirent toutes les couches sociales de notre pays. En vue de résorber le chômage endémique qui frappe la jeunesse de la Région d'Agadez, l'ONG HED-Tamat a organisé plusieurs formations en faveur de 290 jeunes garçons et filles issus des communes partenaires du Projet Culture de la Paix. L'objectif de ces formations qui ont porté sur des domaines comme la mécanique, l'informatique, l'électricité, la soudure, la maçonnerie, la menuiserie, la couture et la conduite automobile, est d'offrir aux jeunes un minimum de qualification professionnelle en vue de leur insertion sociale et économique.

Au terme des travaux, les participants ont pris, dans une déclaration, les dix engagements solennels suivants : d'œuvrer résolument à l'enracinement d'une paix durable dans la Région d'Agadez, au Niger, dans la sous région et dans le monde et de faire régner cette paix dans nos familles, dans nos quartiers, dans nos villages et dans nos communes ; de mener des cam-

pagnes de sensibilisation et d'animation pour un retour à nos valeurs culturelles positives ; de prôner les vertus de la tolérance, de la patience, de la paix et de la solidarité entre les personnes humaines en général et entre les Nigériens en particulier ; de dénoncer et de bannir tout acte susceptible de compromettre la stabilité, la paix et la sécurité dans notre région et dans notre pays ; d'appuyer les FDS dans leur noble mission de maintien de la paix ; de nous conduire partout en défenseurs et ambassadeurs infatigables de la Paix ; de veiller à l'application stricte des conclusions des fora tenus dans la Région d'Agadez courant 2012 ; d'intercéder auprès de l'Etat Nigérien en vue d'honorer et d'accompagner les engagements pris à travers les recommandations et résolutions des différents fora ; d'adhérer pleinement à la Stratégie Développement et Sécurité (SDS Sahel Niger) et au Plan de Développement Economique et Social (PDES) ; de plaider auprès de nos Partenaires Techniques et Financiers pour soutenir davantage la construction et la pérennisation de la paix à travers, entre autres, la lutte permanente contre la pauvreté et l'analphabétisme.

Abdoulaye Harouna
(ANP/ONEP/Agadez)



Avis de recrutement d'une équipe de consultants pour l'élaboration d'un Document préparatoire du Forum National sur la Lutte Contre l'Enselement au Niger

Le Niger a obtenu de la part du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), le financement du Projet de Lutte contre l'Enselement des Cuvettes Oasiennes dans les départements de Gouré, Goudoumaria et Maïné-soroa (PLECO). Placé sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement avec le PNUD comme Agence d'Exécution, le projet est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts (DGE/EF).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Travail Biennal 2012-2013 du PLECO, il est prévu l'organisation d'un Forum National sur la Lutte Contre l'Enselement au Niger. Les objectifs du Forum sont :

- informer et sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur la problématique de l'enselement au Niger ;
- Capitaliser les expériences nationales et celles d'autres pays dans le domaine de la lutte contre l'enselement ;
- Echanger des savoirs et expériences en matière de lutte contre l'enselement entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine ;
- faire un plaidoyer auprès des partenaires de coopération en vue de mobiliser des ressources conséquentes pour le financement de la Lutte Contre l'Enselement (LCE) au Niger.

L'étude sera conduite durant la période de Janvier-Février 2013 et portera sur une durée effective de travail de 14 jours pour les consultants nationaux et 21 jours pour le consultant international, aux conditions du PNUD.

Elle sera exécutée par un groupe de consultants dont un consultant international et deux consultants nationaux. Les consultants doivent avoir les profils suivants :

- Consultant international (1) : environnementaliste, spécialiste en gestion des ressources naturelles, ayant une formation de niveau 3ème Cycle dans l'un des domaines suivants : pédologie, foresterie, agronomie ou tout autre domaine apparenté. Il est spécialement exigé du consultant international d'avoir une bonne connaissance des questions de gestion durable des terres, des expériences confirmées en matière de lutte contre l'enselement. Avoir une bonne connaissance du Niger sera un atout.

- Consultants nationaux (2) :

- un spécialiste en gestion de ressources naturelles ayant une formation supérieure (au moins Bac + 5) et une expérience d'au moins cinq (05) ans dans son domaine de compétence ;
- un spécialiste en agronomie ayant une formation de niveau 3ème Cycle en pédologie avec une grande expérience dans les domaines de la recherche en matière d'enselement.

Les Termes de référence complets sont disponibles à : (i) la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et forêts (Ministère de l'hydraulique et de l'Environnement), (ii) la Représentation du PNUD au Niger et sur le site : www.pnud.ne

Les consultants intéressés sont priés de bien vouloir déposer sous plis fermés leur dossier de candidature (un curriculum vitae récent, les copies des diplômes, une lettre indiquant la disponibilité du candidat et son engagement à travailler en équipe) à l'adresse suivante : Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts - Route de Goudel, BP 578 Niamey/Niger avec la mention «Candidature pour l'évaluation à mi-parcours du PLECO - Poste de consultant».

La date limite de dépôt de candidature : le 15 janvier 2013.

Pour les consultants internationaux intéressés, il est en outre donné la possibilité de transmettre leur dossier de candidature par email à l'adresse suivante dgeef@intnet.ne avec copies à ibroadamou@yahoo.fr, tinni0607@yahoo.fr et zabeirou_toudjani@yahoo.fr

Pour toute information complémentaire, s'adresser à

MHE :

- Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts : dgeef@intnet.ne et ibroadamou@yahoo.fr
- UCP/PLECO : zabeirou_toudjani@yahoo.fr

- **Bureau PNUD Niger :** Point focal Environnement et Energie : mahamane.lawali@undp.org

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°AAO/01/FY13/WASH/WVN

Nom de l'acheteur: **World Vision Niger / Département Wash**
 Adresse de l'acheteur: **Bureau National World Vision Niger situé sur le Boulevard de liberté NM-2CN3,**
 BP: 12713 Niamey Niger
 Tel : 20 75 34 27/ 20 75 34 30

Nom de l'AO : **Appel d'Offres Ouvert Pour la fourniture de: pompes à motricité humaine (PMH) pour forage de moyenne, intermédiaire et grande profondeur**

Numéro d'identification de l'AO: **AO/01/FY13/WASH/WVN**

A. Nombre de lots : 3

LOT 1 : 75 Pompes de type India Mark II pour forage de profondeur moyenne allant jusqu'à 45 mètres.

LOT 2 : 25 Pompes de type Vergnet HPV 100 pour forage de grande profondeur (au delà de 60 mètres).

LOT 3 : 50 Pompes de type Hydro India 60 (transmission hydraulique, pompage à la main) pour les forages de profondeur intermédiaire (de 45 à 60m).

B. Composition de l'offre

L'offre du soumissionnaire est composée des documents suivants :

1. Le formulaire de renseignement sur le soumissionnaire complété et signé;
2. le formulaire d'offre rempli conformément à la clause 11.1 des IS;
3. La copie légalisée du registre de commerce;
4. L'attestation de la chambre de commerce (exercice 2012);
5. L'attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois;
6. L'attestation de Régularisation fiscale;
7. Attestation de l'Inspection du Travail et de la CNSS;
8. Le modèle de contrat paraphé et signé ;

9. La garantie d'offre, conformément à la clause 19 des IS;

10. Le bordereau des prix unitaire, conformément à la clause 11.2 des IS;

11. Le formulaire des coûts estimatifs complété et signé ;

12. Les références techniques du soumissionnaire dans le domaine

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les prix proposés par le Soumissionnaires seront fermes et libellés en FCFA.

La période de validité de l'offre sera de quatre vingt dix (90) jours.

Une garantie d'offre d'un montant de 2% du montant total de l'offre sera appliquée ; elle peut se présenter sous la forme d'une caution bancaire, ou d'un chèque certifié.

Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandé est de : trois (03)

C. Remise des offres et ouverture des plis

La confirmation écrite de l'habilitation du signataire à engager le Soumissionnaire consistera à : la présentation d'un mandat signé du soumissionnaire à moins que les deux ne soient confondus.

Le coût du dossier d'appel d'offre est de : **100 000 F CFA**

La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :

Date : 25/01/2013

Heure : 10 heures 00

L'ouverture des plis aura lieu au Bureau National de **World Vision Niger sis au Nouveau marche - Boulevard de liberté NM-2CN3,**
 BP: 12713 Niamey Niger / Tel : 20 75 34 27 / 20 75 34 30

Date : 25/01/2013

Heure : 10 heures 30

● Le Sultan du Damagaram rencontre les chefs religieux et les chefs de quartiers **Echanges sur des sujets d'intérêt général**

Le Sultan du Damagaram, Elhadj Aboubacar Sanda, a rencontré, le samedi 15 décembre dernier, dans la cour de son palais, les chefs religieux, les chefs des quartiers et les leaders d'opinion de la ville de Zinder et des villages périphériques. L'entretien a porté sur plusieurs sujets d'intérêt général comme la fréquentation scolaire, la réinsertion des jeunes désœuvrés, l'emploi au niveau de la SORAZ, la réhabilitation du prestige de la région de Zinder.

Abordant le sujet relatif à la réhabilitation des grandes valeurs et du prestige dont jouit la région de Zinder, le Sultan Aboubacar Sanda a relevé qu'ils sont "progressivement en perte de vitesse du fait de certaines mauvaises langues qui s'efforcent, chaque jour que Dieu fait, de tenir des propos incendiaires et injurieux pour donner un avis sur une question d'actualité politique, économique ou sociale tant sur les ondes régionales, nationales, qu'internationales ; des déclarations qui sont toutes de nature à ternir

l'image de marque de toute la communauté régionale". Le sultan du Damagaram a ajouté que "cette situation a entraîné certains observateurs pervers à vouloir associer Zinder à Benghazi ou l'Afghanistan du fait des agissements de certains groupes sociaux qui désirent que la région soit considérée comme le berceau de la contestation en tous genres". Aussi, Son Altesse Aboubacar Sanda a tenu à prévenir "que trop c'est trop". En effet a-t-il déclaré, "tous ceux-là qui excellent par des propos indécentes, se réclamant de

telle organisation ou association, dans l'optique d'exercer un droit de réponse fantaisiste en faisant recours aux propos acerbes, jetant un discrédit incommensurable sur la région de Zinder, ne seront plus tolérés, car nous entendons prendre des mesures à leur rencontre où les marabouts seront mis à contribution pour implorer Dieu le Tout Puissant afin qu'ils rencontrent sa punition sur leur chemin". Il a demandé aux uns et aux autres "de cesser ces provocations, ces contestations extravagantes teintées d'intolérance qui sont de nature à troubler la quiétude sociale".

S'agissant de la situation scolaire, le sultan du Damagaram a souligné "que depuis bientôt deux ans, la région de Zinder connaît une instabilité incomparable qui se matérialise, en fin d'année, par un taux élevé d'exclusion tant au

niveau du primaire que du secondaire". A titre illustratif, a-t-il relevé, "à la rentrée scolaire 2012-2013, on dénombrait 27.000 cas d'exclusions pour les deux niveaux du fait de la mauvaise fréquentation scolaire, des grèves répétitives et des mauvais résultats". Son Altesse Aboubacar Sanda a prévenu "que tous ceux qui contribuent à rendre l'école infréquentable dans la région de Zinder seront identifiés et des prières seront dites contre leur mauvaise manière de servir, afin qu'ils subissent la sanction divine et aussi que la région soient épargnées des situations difficiles". Parlant de la SORAZ, le sultan de Zinder a indiqué "qu'elle n'est pas encore une société totalement contrôlée par le Niger dans la mesure où plus de la majorité des investissements ont été soutenus par la République Populaire de Chine". C'est pourquoi, a-t-il précisé

"les retombées économiques de cette société ne sont pas quantifiables au point de répondre aux besoins urgents des populations nigériennes ; il faut attendre quelques années pour mesurer l'impact de l'installation de la Raffinerie à l'échelle régionale et nationale".

Concernant la réinsertion des jeunes désœuvrés, des efforts sont entrainés d'être entrepris par les autorités administratives et coutumières pour leur offrir du travail à travers une formation de courte durée sur la pratique des petits métiers générateurs de revenus, a déclaré le sultan de Zinder qui a lancé dans le même ordre "un appel aux marabouts pour organiser des prières collectives", afin dit-il "que Dieu descende sa Miséricorde sur la région de Zinder qui a été secouée, ces derniers mois, par plusieurs mouvements de jeunes qui ont entraîné des nuits cauchemardesques aux habitants de la ville".

Siddo Yacouba,
ANP-ONEP Zinder

● Point de presse de la Direction Générale de la Police Nationale sur la situation de la promotion 2010 - 2011 **Déballage sur les irrégularités ayant conduit à l'exclusion du corps de la police de certains élèves de la promotion 2010 - 2011**

La Direction générale de la Police Nationale a animé, vendredi dernier, un point de presse relativement à la situation de la promotion 2010-2011 des élèves Commissaires, élèves Officiers, élèves Inspecteurs et élèves Gardiens de la paix de la Police Nationale. Les investigations qui ont été menées par les services d'enquête de la Direction des Renseignements Généraux sur les 1011 élèves de cette promotion, ont mis à nu de nombreuses irrégularités.

Dans l'exposé qu'il a fait au cours de ce point de presse, le Capitaine Adili Toro, a indiqué qu'il y a deux situations qui ont motivé les différents cas d'exclusion et de redoublement dans le rang des élèves issus du recrutement direct au titre de l'année académique 2010-2011. La première situation est, selon lui, purement liée à une insuffisance de travail, et la seconde à la moralité de ces élèves. Parlant de la première situation, il a rappelé que les élèves admis au concours doivent passer neuf mois d'études théoriques à l'Ecole Nationale de la Police et de la Formation Permanente. «Et comme les textes l'exigent, il doit y avoir obligatoirement une évaluation qui permettra aux élèves d'être mis en position de stage pratique. Mais juste après avoir effectué les évaluations, le constat était très amer. Au niveau des élèves Inspecteurs de Police, 10 d'entre eux ont une moyenne qui varie de 8 à 9,91. Ce qui veut dire que ces 10 élèves vont reprendre l'année académique. En ce qui concerne les élèves Gardiens de la paix, ils sont au nombre de 41, dont 31 ont une moyenne qui varie de 5,13 à 7,99. Eux également vont devoir reprendre l'année académique. 10 élèves Gardiens de la paix ont été définitivement exclus pour insuffisance de travail avec des moyennes qui varient de 0,084 à 4,75.

D'autre part, il est important de préciser que parmi les élèves Gardiens de la paix, certains ne savent ni lire, ni écrire

; alors qu'au terme des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, il faut être titulaire du BEPC ou d'un diplôme équivalent pour faire acte de candidature au concours de recrutement direct des élèves Gardiens de la paix. Cela a suscité une enquête de moralité prévue par les textes. Cette enquête de moralité effectuée par les services des enquêtes de la Direction des Renseignements Généraux, nous ont fait parvenir les résultats suivants : au niveau des élèves Commissaires de Police qui sont au nombre de 22, un seul est connu des archives générales de la Police Nationale pour trafic de munitions et détention illégale de munitions et d'arme à feu. Il est aussi en dépassement d'âge prévu par les textes. L'intéressé est âgé de 43 ans à la date du 31 décembre 2010 au lieu de 37 ans. Ce qui a conduit à son exclusion définitive. Au niveau des élèves Officiers de Police, sur les 53, une seule a été exclue pour falsification de toutes ses pièces d'état civil et même les diplômes. En ce qui concerne les élèves Inspecteurs de Police, ils sont au nombre de 3 qui ont été exclus définitivement. L'une est connue des archives de la Police pour fait de violence pour laquelle elle a fait l'objet d'une condamnation judiciaire. Le second a été exclu pour falsification de diplôme et pièces d'état civil. Et le troisième, est un cas de dépassement d'âge de présentation au concours. Enfin au niveau des élèves Gardiens de la paix, 5 condamnations



Lors du point de presse

judiciaires ont été relevées pour diverses infractions, à savoir détention de drogue à haut risque, coups et blessures volontaires, détention et trafic de drogue à haut risque, vol portant sur un téléphone portable dans une habitation. Ce qui a motivé leur exclusion définitive. Toujours parmi les élèves Gardiens de la paix, 20 ont été déferés au parquet le 14 décembre 2012 pour faux et usage de faux et fraude à un concours. Les services des enquêtes de la Direction des Renseignements Généraux ont détecté 24 faux diplômes au niveau des élèves Gardiens de la paix. Comme je vous l'ai dit, les 20 ont été déferés et les 4 autres ont pris la fuite. Un avis de recherche a été émis contre ces derniers. Toujours au niveau des élèves Gardiens de la paix, 7 ont été déferés pour incitation à la révolte et coalition des fonctionnaires. 3 autres élèves Gardiens de la paix sont en instance d'exclusion pour atteinte aux mœurs et faux et usage de faux en écriture de banque », a souligné le Capitaine Adili Toro.

En ce qui concerne l'exclusion des

élèves, il a indiqué que ce n'est pas une seule personne qui la décide. « Comme il a été prévu au niveau de l'article 40 du règlement intérieur de l'Ecole Nationale de la Police et de la Formation Permanente, l'exclusion définitive de l'élève est prise par décision du Directeur

Général de la Police Nationale sur proposition du Directeur de l'Ecole Nationale de la Police et de la Formation Permanente après avis du Conseil de discipline. Cette exclusion est ensuite entérinée par le ministre en charge de la Police. Voilà les véritables raisons qui ont retardé l'attribution des matricules aux 1011 élèves de la promotion 2010-2011 tous grades confondus. Notre institution, soucieuse de la réputation du corps a pris l'engagement ferme de faire appliquer les textes. Pour tous ceux qui se sont sentis lésés dans cette affaire, ils ont le droit d'exercer les recours qui leur sont légalement reconnus au lieu de se cacher derrière des hijabs pour insulter X ou Y », a dit le Capitaine Adili Toro. Il a enfin exprimé la disponibilité de la Police Nationale à répondre à toutes les questions liées à cette affaire.

● **Oumarou Moussa**

Eih Zakari A. Gado/ONEP

Communiqué de décès

Le Directeur de cabinet a le profond regret d'annoncer la disparition tragique de **Monsieur Daouda Abdou**, conseiller spécial au cabinet du Président de l'Assemblée nationale, à la suite d'un accident de la circulation le samedi 22 décembre 2012. L'enterrement a eu lieu le même jour à Saboula (Département de Falmeiy).

En cette circonstance douloureuse, le cabinet du Président et tout le personnel de l'Assemblée nationale présentent ses condoléances les plus attristées à sa famille éplorée et à tous ses amis endeuillés.

Que la terre lui soit légère et que son âme repose en paix. Amen

● Communiqué du Secrétariat général de l'Assemblée Nationale **Décès de Monsieur OUMAROU ISSA, Administrateur Parlementaire Principal à l'Assemblée Nationale**

Le Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale a le profond regret d'annoncer le décès de **Monsieur OUMAROU ISSA**, Administrateur Parlementaire Principal Mle 025/K en service à la Commission des Affaires Générales et Institutionnelles (CAG/I). Décès survenu ce jour vendredi 21 décembre 2012 à Niamey.

Monsieur OUMAROU ISSA est né vers 1953 à Olléléwa (Tanout). Il était intégré dans la Fonction Publique en 1974 et a servi successivement : De juillet 1974 à septembre 1978 : agent à la Direction des Ressources Humaines (Ministère du Plan) ; de Juillet 1980 - avril 1981 : Chef du Personnel du Conseil National de Développement (CND) chargé cumulativement de la rédaction des comptes-rendus lors des sessions du CND ; août 1989 : de retour de formation de l'ENA, il a été réaffecté au CND et participé à la préparation de la mise place de l'Assemblée Nationale de la IIème République ; en janvier 1990 : Mis à la disposition de l'Assemblée Nationale de la IIème République ; de mars 1990 à mai 1991 : Responsable de la Division des séances à l'Assemblée Nationale ; du 5 juin 1991 au 9 janvier 1992 : Secrétaire Général de la Préfecture de Maradi.



SOCIETE DE PATRIMOINE DES EAUX DU NIGER
S P E N
 SOCIETE D'ETAT AU CAPITAL DE 13 748 800 000 DE FRANCS CFA
 Siège Social NIAMEY - Immeuble SONARA II - BP 10738 Niamey
 Tél : 20 73 43 40 / 20 73 53 20 - Fax : 20 73 46 40 - Email : dg-spen@intnet.ne

COMMUNIQUE

Le président du Conseil d'Administration de la **Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN)** a l'honneur de convier les Administrateurs de ladite société à une réunion qui aura lieu le **jeudi 27 décembre 2012 à partir de 9 heures** dans la salle habituelle des séances sise à l'immeuble SONARA II, 6^{ème} étage, en vue de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juin 2012 ;
3. Examen et approbation du programme d'activités 2013 ;
4. Examen et approbation du projet de budget 2013 ;
5. Questions diverses.

Etude de Maître DJIBO Aïssatou Notaire

276, rue du Grand Hôtel, BP : 12.949/Niamey-Niger /Téléphone : 20.73.38.38

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Aux termes d'une décision Extraordinaire de l'Administrateur Général de la Société « **AUXIGAGES** » en date du 18 juin 2012, Société Anonyme au capital de 30.000.000 de francs CFA, ayant son siège social à Bamako-Ouolofobougou Bolibana, Avenue Kassé Keita, Porte 900 BP : E 9302 (République du Mali), immatriculée au registre de commerce sous le numéro MA-BKO-2007-B 2075, il a été décidé de l'ouverture d'une Succursale au Niger ayant pour :

Objet : l'exploitation de magasins généraux, la tierce détention, l'entreposage, le dépôt sous douane, la manutention, le transport et la surveillance de toutes marchandises, toutes autres opérations commerciales pouvant découler des activités ci-dessus, Commerce Général, Import-export et le transit.

Adresse : Niamey, Quartier Boukoki, en face de l'hôpital Dermato lèpre, Porte n°720

Gérante au Niger: Madame NJINKASSA SONIA Noëlle

Dépôt légal & immatriculation : le 29 octobre 2012 au Greffe du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey sous le Numéro RCCM : NI-NIA- 2012-E- 4077.

Pour Avis le Notaire

Etude de Maître ALAKAN EMARAI DODO, Notaire

13, Rue de la Côte d'Ivoire, BP. 11.384 Niamey (République du Niger)

Téléphone : 20 74 39 66 E-mail : alakmememari@yahoo.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné par Maître ALAKAN EMARAI DODO, qu'aux termes d'un acte reçu en son étude le 17 décembre 2012, il a été constitué une société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques suivent :

Dénomination : TURKGRUP CONSTRUCTION INTERNATIONAL CO NIGER LTD

OBJET : La conception, l'exécution de tous travaux de constructions en BTP et génie civil, routes, pistes, périmètres hydro agricoles, barrages, digues, spécialement tous travaux en béton armé et travaux connexes (gabions, perrés, maçonneries, bâtiments) et, généralement toutes entreprises de travaux publics ou autres, de même que l'acquisition, l'exploitation, la fabrication ou la représentation de tous produits, matières et procédés se rapportant à la construction ; Toutes opérations relatives aux activités d'énergie et électrification ; L'obtention de toutes autorisations ou concessions pour la construction, l'acquisition d'immeubles, leur vente et leur mise en location. Toutes prospections, recherches et études de faisabilité, conception, élaboration des projets et négoce relatifs à la réalisation de maison, la prise de participation dans ces sociétés, l'aliénation de tous droits sociaux y afférents ; L'acquisition de tous terrains ou immeubles bâtis, la démolition des constructions existantes, l'édification de

toutes constructions nouvelles, la division desdits terrains et constructions nouvelles préalablement à leur aliénation Et, généralement toutes opérations commerciales, civiles, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus.

Siège social : 30, Rue du Festival, Quartier Petit Marché, Porte N° 32, BP : 11.148 Niamey (République du Niger)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Capital : Cinquante millions (50.000.000) de Francs CFA, divisés en cinq mille (5.000) parts de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 5.000 entièrement souscrites et libérées en numéraire.

Gérant : Monsieur ABUBAKAR BELLO

Dépôt Légal : Une expédition contenant les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, le 20 décembre 2012.

Immatriculation : La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Niamey le même jour sous le numéro **RCCM-NI-NIA-2012-B-4614**

Pour avis, le Notaire.



Marchés Publics

AVIS D'APPEL D'OFFRES D'OFFRES N°001/2012/CL/CU-AGUE/MI

La Commune urbaine d'Aguié a négocié et obtenu du Programme d'Actions Communautaires phase II le financement de son Microprojet intitulé «Construction d'un (1) bloc de trois classes équipées en matériaux définitifs et deux (2) blocs de latrine à deux compartiments à l'école Karoubouni C/U d'Aguié dans le département d'Aguié, région de Maradi.

Une partie des fonds sera utilisée pour financer le marché relatif aux travaux de construction d'un (1) bloc de trois classes équipées en matériaux définitifs et deux (2) blocs de latrine à deux compartiments à l'école Karoubouni C/U d'Aguié, Région de Maradi. Le Maire de la commune urbaine d'Aguié lance un Appel d'Offres National pour les «travaux de construction d'un (1) bloc de trois classes équipées en matériaux définitifs et deux (2) blocs de latrine à deux compartiments à l'école Karoubouni C/U Aguié.

Sont admis à concourir les soumissionnaires titulaires d'un agrément national option BTP de catégorie une (1) ou plus. Les soumissionnaires doivent être en règle vis-à-vis de l'Administration.

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des renseignements complémentaires et examiner le dossier d'appel d'offres auprès de la mairie d'Aguié, au Service Départemental du Génie Rural d'Aguié, ou à la Cellule Régionale de Coordination du PAC II de Maradi du lundi au jeudi (jours ouvrables) entre 9heures et 16 heures 30 minutes, et les vendredis (jours ouvrables) de 9heures à 13 heures.

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande auprès de la Mairie d'Aguié moyennant paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA**.

Les offres présentées en une originale et trois (3) copies et accompagnées d'une garantie de soumission suivant le modèle du DAO d'un montant au moins égal à trois cent mille (300 000) francs CFA devront être déposées ou parvenir au siège de la Mairie d'Aguié au plus tard le **24 janvier 2013 à 9 Heures**

Toute offre non accompagnée d'une garantie de

soumission conforme au modèle présenté dans le DAO ou d'un chèque certifié authentifié par la Banque du soumissionnaire d'un montant de 300.000 FCFA sera écartée.

L'ouverture des plis aura lieu **le même jour** dans la Salle de réunion de la Mairie d'Aguié à **10 Heures** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture.

Les pièces exigées dans le cadre du présent appel d'offres sont les suivantes :

- 1) Produire un certificat d'agrément de 1ère catégorie ou plus, option BTP délivré par l'Administration compétente ;
- 2) Justifier d'une existence légale (inscription au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM pour les entreprises nigériennes) ;
- 3) Fournir une attestation de Régularité fiscale (ARF) datant de moins de trois (3) mois ;
- 4) Fournir une attestation de la CNSS et de l'Inspection de travail datant de moins de trois (3) mois ;
- 5) Fournir une attestation de non faillite, non liquidation judiciaire et de non cessation de paiement datant de moins de trois (3) mois ;
- 6) Fournir l'attestation de paiement de cotisations de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger de l'exercice en cours (pour les entreprises nigériennes) ;
- 7) La garantie de soumission délivrée par une Banque commerciale reconnue par l'Acheteur ou sous forme d'un chèque certifié authentifié par la Banque du soumissionnaire d'un montant de 300.000 FCFA,
- 8) La convention de groupement s'il y a lieu ;
- 9) Fournir le Cahier des Clauses Techniques Générales et Particulières dûment paraphées et signés avec la mention lu et accepté ;

NB : L'ARF et l'attestation de la CNSS et de l'Inspection de travail doivent être en original.

Les autres documents peuvent être en original ou en photocopie légalisée et certifiée conforme.

Le manque ou la non conformité de l'une quelconque des pièces citées entraînera le rejet de l'offre.

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude Notariale de Maître Aïssata TOUZOUKOU, rue du Rivoli, Boite Postale : 11.731 Niamey, Tel: 20.73.75.95, de la perte d'un acte de cession de la parcelle **E ilot n°2929 du lotissement Banifandou II** au nom de **Monsieur Saddi Manzo**, infirmier au Cabinet Souna, BP: 11814.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'adresse de l'étude sus indiquée.

Pour avis, le Notaire

AVIS D'INSERTION

Avis est donné par l'Office Notarial MAYAKI Oumarou, sise à Niamey (NIGER), 317, rue du Terminus, BP : 13.453, Téléphone 20.73.37.37/20.73.50.39, Fax 20.73.52.88, E-mail: mayaki_o@yahoo.fr

Aux termes d'un acte en date du 10/12/2012, enregistré à Niamey le 11/12/2012, Folio n° 26, Bordereau n° 540/1R4, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION: La société prend la dénomination sociale de : « **SERVICES ENTREPRISES NIGER TELECOM** » par abréviation « **S.E.N TELECOM** » SARL.

CAPITAL SOCIAL: Le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) de francs CFA. Il est divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) FCFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées en numéraire et attribuées en totalité aux associés en rémunération de leurs apports.

SIÈGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Niamey/NIGER, Tel : 91.01.00.00

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet social directement ou indirectement, en tout pays et particulièrement au NIGER :

- Commerce Générale (négoce) ;
 - L'achat, la vente l'importation, l'exportation la commercialisation et l'échange de tous produits, marchandises ou objets de toute de nature et de toute provenance ;

-La représentation commerciale de toutes sociétés, marques, produits, articles et firmes exerçant les mêmes activités ;

-L'administration et la gestion d'agence de location de véhicules ;

-Toutes activités hôtelières et/ou touristiques ;

La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, se rapportant au tourisme et/ou à l'hôtellerie ;

-La participation directe ou indirecte dans toutes entreprises commerciales, industrielles, de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, fusion, association, participation ou autrement ;

Et généralement, toutes opérations commerciales, civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires et susceptibles d'en favoriser son développement.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) ans

GÉRANCE : Monsieur MOHAMED Abdourhamane est nommé gérant de la société.

IMMATRICULATION: RCCM-NI-NIA-2012-B-4531 en date du 11/12/2012.

Dépôt des statuts au greffe du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey.

POUR AVIS ET MENTION
 Maître MA YAKI Oumarou

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Une institution financière de la place cherche pour recrutement:

POSTE : Directeur des Risques

DIRECTION : Risques

TYPE DE CONTRAT : CDI

Les personnes intéressées par cet avis sont priées de transmettre leurs dossiers de candidatures à l'ANPE ou à l'adresse e-mail : kantkantina@yahoo.fr

COMPOSITION DU DOSSIER

Pièces d'état civil

- Un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Lettre de motivation ;
- CV actualisé ;
- Copies des diplômes.

MISSION

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation, le Directeur des Risques a pour mission la supervision du fonctionnement de l'ensemble des services de la Direction des Risques, de coordonner et organiser les activités de ses collaborateurs.

RESPONSABILITES SPECIFIQUES

- Analyser les demandes de crédits : analyse cohérente des données quantitatives (bilans et compte de résultats, garanties proposées et

détenues, analyse des données qualitatives (activité, secteur, fournisseur, client, management) ;

- Porter un avis technique en termes d'analyse des risques ;
- Prendre connaissance du secteur et de son évolution afin d'identifier les risques inhérents ;
- Préparer et présenter les dossiers aux comités de crédits, de risque et du contentieux ;
- Assurer le suivi des décisions ;
- Veiller à la cohérence entre les décisions des comités et le contenu des procès verbaux ;
- Transmettre le PV aux commerciaux pour le recueil éventuel des garanties auprès des clients, en vue de la mise en place des crédits ;
- Assurer la surveillance des risques ;
- Assurer la relation avec la BCEAO (ACC- CR - états trimestriels etc...)
- Soumettre à la Direction Générale un compte rendu des activités de la Direction des risques
- Collaborer étroitement avec les missions d'audit interne et externe.

QUALIFICATIONS

- Etre titulaire au minimum d'un diplôme de BAC + 5 en Economie, Gestion, Comptabilité - Commerce - Banque ou un domaine assimilé;
- Avoir au moins cinq (5) années d'expérience à un poste similaire ;
- Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles et analytiques ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, gestionnaire de base de données etc...)
- Avoir des fortes qualités relationnelles, de communication et de hautes capacités organisationnelles.

DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : Mercredi 02 janvier 2013

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Une institution financière de la place cherche pour recrutement:

POSTE : Directeur Juridique et Contentieux

DIRECTION : Direction Juridique et du Contentieux

TYPE DE CONTRAT : CDI

Les personnes intéressées par cet avis sont priées de transmettre leurs dossiers de candidatures à l'ANPE ou à l'adresse e-mail : kantkantina@yahoo.fr

COMPOSITION DU DOSSIER

Pièces d'état civil

- Un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Lettre de motivation ;
- CV actualisé ;
- Copies des diplômes.

MISSION

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation, le Directeur Juridique et du Contentieux a pour mission de superviser, d'ordonner et de suivre le fonctionnement de l'ensemble des services de la Direction Juridiques et du Contentieux.

RESPONSABILITES SPECIFIQUES

- Prendre en charge les dossiers de recouvrement et du contentieux;
- Prendre en charge les dossiers judiciaires défensifs ;

- Etablir les prévisions de recouvrement en fonction des dossiers ciblés ;

- Contrôler les réalisations en fonction des prévisions ;
- Donner l'avis technique sur tous les aspects juridiques touchant au fonctionnement de la banque ;
- Conseiller la direction générale en matière contentieuse et juridique;
- Collaborer avec les avocats conseils et les huissiers sur les questions de droit ;
- Participer au comité de gestion et de crédit ;
- Préparer le comité de provision ;
- Travailler étroitement avec les missions d'audit interne et externe;
- Superviser le personnel de sa direction.

QUALIFICATIONS

- Etre titulaire d'un diplôme BAC + 5 en droit des affaires ou un domaine assimilé ;
- Avoir au moins cinq (5) années d'expérience en matière du contentieux en tant que cadre d'une banque, avocat, magistrat etc...;
- Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles et analytiques ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, gestionnaire de base de données etc...)
- Avoir des fortes qualités relationnelles, de communication et de hautes capacités organisationnelles.

DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : Mercredi 02 janvier 2013

● **Mali****Nouvelles amputations après un feu vert sous condition à une force armée**

Les islamistes qui occupent le nord du Mali y ont commis de nouvelles amputations au lendemain du feu vert du Conseil de sécurité de l'ONU au déploiement sous condition d'une force armée internationale qui devra les en chasser, au mieux à partir de septembre 2013.

Ces amputations de la main de deux voleurs présumés, vendredi dernier à Gao (nord-est), ainsi que huit autres promises pour "bientôt", sont interprétées au Mali comme un signal des groupes islamistes armés qu'ils n'ont cure de la menace encore lointaine d'une intervention armée étrangère. "En application de la charia (loi islamique), nous avons coupé la main de deux personnes vendredi. Huit autres personnes vont bientôt connaître le même sort", a déclaré à l'AFP Moctar Barry, un des chefs du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) qui occupe Gao. "C'est la loi de Dieu et personne ne peut nous empêcher de l'appliquer", a-t-il ajouté.

Deux habitants de Gao ont confirmé ces amputations. "J'ai vu l'un des deux amputés attaché, on lui a fait une piqûre avant l'amputation. Il a crié. Les deux amputés sont actuellement à l'hôpital, gardés", a dit l'un d'eux. "Les islamistes ont affirmé que les amputations vont continuer. Ceux qui ont été amputés ont volé, alors que l'islam interdit le vol", a affirmé de son côté le second habitant. Abdou Sidibé, député de Gao, a estimé que ces nouvelles amputations sont la conséquence du "laxisme de la communauté internationale". Ses "hésitations pour une intervention" dans le Nord "encouragent les islamistes à montrer qu'ils sont chez eux et qu'ils n'ont peur de rien", a-t-il affirmé.

Ces amputations ont été commises au lendemain de l'adoption jeudi par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution autorisant le déploiement, par étapes et sous condition, d'une force internationale pour reconquérir le nord du Mali entièrement occupé depuis six mois par les islamistes armés du Mujao, d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) et d'Ansar Dine (Défenseurs de l'islam). Experts militaires et responsables de l'ONU tablent sur une éventuelle intervention à partir de septembre 2013. "Poudre aux yeux" Le 29 juillet à Aguelhok (nord-est), des membres du groupe Ansar Dine avaient lapidé à mort, en public, un homme et une femme auxquels ils reprochaient d'avoir eu des enfants sans être mariés. Et depuis août, plusieurs autres amputations publiques ont été commises par les islamistes dans différentes localités du nord du pays, sans compter des centaines de coups de fouet à des

couples "illégitimes", des buveurs d'alcool, des fumeurs, et autres "déviant", selon les groupes islamistes. Des femmes non voilées ont en outre été arrêtées chez elles, et les islamistes ont également détruit des mausolées de saints musulmans classés au patrimoine mondial et vénérés par les populations locales, en particulier à Tombouctou.

Les deux amputations de Gao ont été commises le jour de l'annonce à Alger d'un accord entre la rébellion touareg du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA, à l'origine de l'offensive lancée dans le nord du Mali en janvier avec les islamistes) et Ansar Dine. Ils se sont engagés, sous l'égide de l'Algérie, à "s'abstenir de toute action susceptible d'engendrer des situations de confrontation et toute forme d'hostilité dans les zones qui sont sous leur contrôle" et à négocier une solution politique avec les autorités de Bamako. "Il n'y a rien de nouveau

dans ces déclarations", a réagi samedi un conseiller à la présidence malienne, interrogé par l'AFP, rappelant qu'une amorce de dialogue entre ces deux groupes et Bamako avait déjà eu lieu à Ouagadougou, où ils avaient dit en substance la même chose.

Le député de Gao Abdou Sidibé a estimé que "cette déclaration d'Ansar Dine et du MNLA, c'est de la poudre aux yeux fabriquée par l'Algérie pour éviter une intervention militaire dans le nord du Mali". Il a accusé l'Algérie de semer "la pagaille" dans cette région. L'Algérie, puissance militaire incontournable dans le Sahel, prône une solution politique avec les groupes armés du Mali qui rejettent le terrorisme et la partition du pays, une position qui figure également dans la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU.

(AFP)

Ansar Dine et MLNA prêts à cesser les hostilités et à négocier avec Bamako

Les groupes armés MNLA et Ansar Dine se sont dits prêts vendredi à Alger à cesser les hostilités au Mali et à négocier avec les autorités, au lendemain du feu vert du Conseil de sécurité de l'ONU à l'envoi d'une force internationale pour chasser les islamistes du nord du pays.

Ansar Dine (Défenseurs de l'islam), essentiellement composés de Touareg maliens, et la rébellion touareg du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), se sont engagés sous l'égide de l'Algérie à "s'abstenir de toute action susceptible d'engendrer des situations de confrontation et toute forme d'hostilité dans les zones qui sont sous leur contrôle". Le MNLA avait lancé en janvier l'offensive dans le nord du Mali, avant d'en être évincé peu après par les groupes islamistes armés Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) et Ansar Dine. Les deux groupes, qui avaient entamé une amorce de dialogue avec Bamako début décembre à Ou-

gadougou, ont aussi convenu de "conjuguer et coordonner" leur action pour "toute démarche visant la recherche d'une situation pacifique et durable" avec les autorités de transition, tout en dénonçant un éventuel déploiement militaire étranger. "Ce n'est pas la solution", a déclaré à Alger le représentant d'Ansar Dine, Mohamed Ag Akharib.

Les deux groupes ont promis "d'aider à la libération" des otages détenus dans le Sahel par Aqmi et le Mujao, dix Européens, dont sept Français, et au moins trois algériens. "Il appartient maintenant au pays médiateur (l'Algérie) de fixer un calendrier des négociations. C'est un processus qu'on vient d'engager, il faut qu'on aille vite", a déclaré, au nom d'Ansar

Dine, Mohamed Ag Akharib. Il a en revanche dit que son groupe refusait "catégoriquement de renoncer à la charia", la loi islamique appliquée avec rigueur dans tout le nord du Mali.

L'engagement d'Ansar Dine et du MLNA intervient au lendemain du vote au Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution approuvant le déploiement d'une Mission internationale de soutien au Mali (Misma), tout en insistant sur la nécessité de dialoguer avec les groupes armés du Nord qui rejettent le terrorisme et la partition du pays.

La résolution, qui autorise par étapes et sans fixer de calendrier précis le déploiement de cette force composée et commandée par des Africains, avec l'appui logistique Occidentaux, a satisfait la majorité des Maliens. "Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale, un consensus s'est dégagé sur la situation malienne" s'est réjoui un conseiller du prési-

dent malien par intérim, Dioncounda Traoré. Si le feu vert à l'envoi de cette force de 3.300 hommes que réclamaient l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), marque une première étape dans le processus de reconquête du Nord, il reste toutefois assorti de conditions qui pourraient retarder son déploiement.

La résolution 2085, adoptée à l'unanimité, appelle d'abord les autorités de transition à Bamako à rétablir l'ordre constitutionnel et à organiser des élections avant avril 2013. Elle les invite aussi à engager des négociations "crédibles" avec les groupes présents dans le Nord, essentiellement les Touareg. Outre ces conditions, sur le plan militaire, la remise en marche de l'armée malienne, ébranlée par le coup d'Etat du 22 mars et humiliée par sa défaite face aux islamistes armés, sera également nécessaire, repoussant une éventuelle offensive à l'automne 2013. Et ce n'est que

lorsqu'il s'estimera "satisfait" de l'état de préparation de la Misma que le Conseil permettra son déploiement. En attendant, l'ONU a demandé à l'UA de lui faire rapport tous les soixante jours sur les progrès accomplis dans ces domaines, avant toute décision.

En visite à Bamako au moment du vote à New York, le représentant de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit a exprimé vendredi "la disponibilité des Nations Unies" pour assister les autorités de transition dans l'application de la résolution. Dans le même temps, des ONG et organisations de défense des droits de l'Homme ont appelé l'ONU et la communauté internationale à prendre en compte les conséquences humanitaires d'une éventuelle intervention armée et à s'assurer que les militaires africains qui la composeront seront formés pour éviter les violations des droits de l'homme envers les civils.

(AFP)

● **Egypte****La Constitution défendue par les islamistes approuvée**

Près des deux tiers des votants égyptiens ont approuvé une Constitution critiquée pour sa tonalité islamiste, ont annoncé dimanche les médias officiels, lors d'un référendum précédé par des manifestations parfois violentes et selon l'opposition entaché de fraudes. Les résultats officiels sont attendus aujourd'hui lundi. Mais les Frères musulmans, dont est issu le président Mohamed Morsi, et les médias d'Etat ont rapporté que 64% des votants avaient approuvé la Constitution sur les deux phases les 15 et 22 décembre.

Selon les islamistes, le taux de participation a été d'environ 32%. "Le peuple égyptien continue sa marche vers la finalisation de la construction d'un Etat démocratique moderne, après avoir tourné la page de l'oppression", s'est félicité dans un communiqué le Parti de la Liberté et de la Justice (PLJ), la branche politique des Frères musulmans. Des élections législatives doivent se tenir dans les deux mois suivant l'adoption de la Constitution. "Nous tendons la main à tous les partis politiques et toutes les forces nationales pour dessiner

ensemble les contours de la période à venir et j'espère que nous allons tous commencer une page nouvelle", a dit sur son compte Twitter le président du PLJ, Saad el-Katatni.

Le Front du salut national (FSN), la principale coalition de l'opposition, a fait état de fraudes. Il doit tenir une conférence de presse à 11H00 GMT dimanche. L'opposition, composée de mouvements en majorité de gauche et libéraux, estime que le texte ouvre la voie à des interprétations rigoristes de l'islam et offre peu de garanties pour certaines libertés.

Le Front, qui exigeait l'annulation du référendum, a tenté de faire pression sur M. Morsi avec des manifestations de masse, avant de lancer une campagne acharnée mais de dernière minute pour le "non".

La division du pays en deux zones de vote a été décidée pour faire face au boycott de nombreux magistrats chargés de superviser le scrutin, en conflit avec le président Morsi qu'ils accusent de porter atteinte à l'indépendance de la justice. Les résultats officiels sont basés sur les chiffres fournis par des responsables de bureaux de vote. La commission électorale doit annoncer les résultats lundi, selon le quotidien gouvernemental Al-Ahram. Aux Etats-Unis, la républicaine Ileana Ros-Lehtinen, présidente de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants, a qualifié le

vote de "défaite pour le peuple égyptien". "Nous ne pouvons célébrer le fait d'échanger un régime autoritaire contre une dictature islamiste", a-t-elle dit dans un communiqué avant l'annonce des résultats.

La presse égyptienne reflétait dimanche la division du pays. "L'Egypte se dirige vers la stabilité", titrait le quotidien gouvernemental Al-Akhbar, tandis que l'indépendant Al-Masri Al-Yom dénonçait des "violations en masse". La veille de la deuxième phase, des heurts avaient de nouveau éclaté à Alexandrie (nord) entre adversaires et partisans du projet de Constitution, faisant plus de 60 blessés. Début décembre, huit personnes avaient été tuées et des centaines blessées dans des affrontements aux abords du palais présidentiel au Caire. Le vice-président de M. Morsi,

Mahmoud Mekki, dont la fonction n'est pas mentionnée dans la nouvelle Constitution, a annoncé samedi qu'il démissionnait, ajoutant qu'il avait voulu quitter son poste en novembre mais avait été contraint de rester en raison de la crise politique.

Samedi soir, la télévision d'Etat a annoncé puis démenti la démission, sans en donner la raison, du gouverneur de la Banque centrale. Une fois la Constitution ratifiée, le Sénat dominé par les islamistes récupérera le pouvoir législatif jusqu'à l'élection d'une nouvelle Assemblée. L'ancienne, où les islamistes étaient aussi majoritaires, avait été dissoute en juin. Samedi, M. Morsi a nommé 90 nouveaux sénateurs, dont huit femmes et 12 chrétiens, pour davantage de "dialogue national", selon son porte-parole.

(AFP)

● Cérémonie de remise de témoignage de satisfaction à M. Maurice Pateta, DG de la SEEN

La reconnaissance du mérite

Témoignage de satisfaction et grande médaille de la Confédération Nigérienne du Travail (CNT), telle est la distinction reçue, samedi dernier, par M. Maurice Pateta, Directeur Général de la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN). La CNT l'a fait en reconnaissance des qualités de l'homme manager hors pair et partenaire social exemplaire.

Acette occasion, le Syndicat des travailleurs du secteur de l'eau (SYNISEEN) par le biais de son Secrétaire général, M. Seydou Garba, l'organisation patronale (FOB) par la voix de son président Adolphe Sagbo, et surtout le Secrétaire général de la CNT, n'ont pas tari d'éloges à l'endroit de Maurice Pateta. «Nous n'avons pas pour habitude de jeter des fleurs à tout bout de champ à nos partenaires sociaux mais comment ne pas reconnaître les qualités exceptionnelles de M. Maurice Pateta, qui ont permis à la SEEN de retrouver la sécurité et de faire d'elle un exemple de privatisation réussie. Il vous souviendra que les différents programmes d'ajustement structurel conclus entre l'Etat du Niger et les partenaires techniques et finan-

ciers entraînant le désengagement de l'Etat, ont été pris avec scepticisme par le mouvement syndical car le plus souvent ces privatisations viennent avec leur cohorte de déflation, de déréglementation et autres abus de tout genre. Force est de reconnaître, sous la direction de M. Maurice Pateta, la SEEN n'a pas connu cette tourmente et les résultats probants sont illustratifs de la bonne gestion de l'entreprise, salué d'ailleurs par le comité d'établissement, le collectif des délégués, notre affilié le Syniseen et le Conseil d'administration. Il faut surtout salué le respect également du cahier de charges à vous confié par l'autorité de régulation multisectoriel qui a permis aux populations nigériennes l'accès à l'eau potable. Monsieur le



M. Maurice Pateta recevant sa distinction

Directeur Général, vous êtes la cheville ouvrière de cette réussite avec bien entendu le concours combien appréciable de vos collaborateurs que nous félicitons ici et exhortons à continuer dans cette voie pour la prospérité de l'entreprise, dont ils ne pourront que bénéficier de la redistribution de la richesse engendrée. Chers invités, on a coutume de dire que derrière chaque grand homme il y a une grande dame. Madame

Pateta Chantal, que nous présentons ici, recevez nos hommages en cet instant solennel.

L'ambassadeur de France au Niger, Christophe Bouchard, invité à cette cérémonie, a saisi l'opportunité pour saluer cette reconnaissance au Directeur général de la SEEN. Maurice Pateta et son épouse ont également reçus plusieurs présents. Très ému, les mots ont manqué à Maurice Pateta pour exprimer sa gratitude à ses amis nigériens.

● Aïssa Abdoulaye Alfari

Air Transport Les maîtres de l'hospitalité

Voyagez en toute assurance dans le confort,
la sécurité et l'hospitalité .

Avec Air Transport, le transport a toujours
été un plaisir et un réconfort.

Tél : 20 74 36 50

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Étude de Maître **ABDOU INAZEL Abderahamane**, Notaire à Niamey - BP. 11.754, Téléphone: 21.76.58.18, de la perte d'un acte de cession objet de la parcelle **E**, de l'îlot **12.121**, du lotissement **GOROU KAÏNA GAREY DO**, au nom de **Monsieur GARBA ISSOUFOU**.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer en l'Etude ci-dessus indiquée ou au service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey.

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Étude de Maître **ABDOU INAZEL Abderahamane**, Notaire à Niamey - BP. 11.754, Téléphone: 21.76.58.18, de la perte d'un acte de cession objet de la parcelle **C**, de l'îlot **12.121**, du lotissement **GOROU KAÏNA GAREY DO**, au nom de **Monsieur GARBA ISSOUFOU**.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer en l'Etude ci-dessus indiquée ou au service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey.

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Une institution financière de la place cherche pour recrutement:

POSTE : Directeur Financier et Comptable

DIRECTION : Direction Financière et Comptable

TYPE DE CONTRAT : CDI

Les personnes intéressées par cet avis sont priées de transmettre leurs dossiers de candidatures à l'ANPE ou à l'adresse e-mail : kantkantina@vahoo.fr

COMPOSITION DU DOSSIER

Pièces d'état civil

- Un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Lettre de motivation ;
- CV actualisé ;
- Copies des diplômes.

MISSION

Sous l'autorité du Secrétaire Général, le Directeur Financier et Comptable a pour mission la supervision du fonctionnement de l'ensemble des services de la Direction Financière et Comptable, la tenue des comptes et états financiers.

RESPONSABILITES SPECIFIQUES

- Veiller à l'intégrité des comptes ;
- Assurer que les états financiers ainsi que l'ensemble des informations financières et comptables sont transmis régulièrement et à bonne date aux autorités de tutelle,
- Assurer le bon fonctionnement du système de contrôle de gestion ;

- Assurer l'analyse budgétaire mensuelle ;
- Assurer les rapprochements comptables (Western Union, monétique, etc ...)
- Assurer la tenue de la comptabilité matière ;
- Tenir à jour l'inventaire des immobilisations ;
- Assurer les contrôles comptables ;
- Assurer la bonne tenue des dossiers de dépôts à terme et des bons de caisse;
- Veiller au bon calcul des intérêts sur DAT et BC et valider les mises en place;
- Assurer que les déclarations fiscales sont faites dans les délais ;
- Assurer que les impôts sont acquittés dans les délais ;
- Assurer la veille fiscale et les relations avec les impôts ;
- Assurer la relation avec les commissaires aux comptes ;
- Collaborer étroitement avec les missions d'audit interne et externe;
- Organiser et superviser le travail de ses collaborateurs

QUALIFICATIONS

- Etre titulaire d'un diplôme d'expertise comptable ou d'un diplôme d'études supérieures de niveau BAC + 5 d'une grande Ecole de Gestion ou de Commerce ;
- Avoir au moins cinq (5) années d'expérience de haut niveau dans une banque ou un cabinet comptable ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, etc...);
- Etre autonome et avoir des fortes qualités relationnelles, de communication et des hautes capacités organisationnelles ;
- Avoir un esprit de synthèse, de fortes aptitudes analytiques et rédactionnelles,
- Avoir une bonne maîtrise de la comptabilité bancaire.

DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER: Mercredi 02 janvier 2013



COMMUNIQUE DE PRESSE ADJUDICATION DE BONS DU TRESOR DU MALI



La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) informe le public qu'elle a procédé, le mercredi 19 décembre 2012, à la demande de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Mali, à la septième adjudication de bons du Trésor en compte courant de l'année 2012, émis sur le marché des titres publics de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), pour un montant de 13,0 milliards de FCFA.

Cette adjudication qui est la vingt sixième opération du genre réalisée par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Mali, s'inscrit dans le cadre de l'animation du marché régional des titres publics lequel offre aux États membres de l'UEMOA une source alternative pour la couverture de leurs besoins de trésorerie.

L'appel d'offres, lancé le 18 décembre 2012 selon un système d'enchères à taux multiples, a enregistré la participation de 10 investisseurs qui ont soumissionné pour un montant global de 18,364 milliards de FCFA, soit un taux de souscription de 141%.

Les soumissions retenues ont porté sur 17,908 milliards de FCFA, soit un taux d'absorption du montant mis en adjudication de 138%. Le taux d'intérêt marginal est ressorti à 6,5000% et le taux moyen pondéré à 5,7544%.

Ces résultats qui consacrent la réussite totale de l'opération, reflètent la confiance en la qualité de la signature de l'émetteur qu'est le Trésor du Mali et le dynamisme des intervenants du marché.

Fait à Bamako, le 19 décembre 2012
La Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali

PROCES-VERBAL D'ADJUDICATION DE BONS DU TRESOR

Nature des bons :	Bons du TRESOR		
Adjudication n°:	07/2012	du	19 décembre 2012
Date de valeur :	20 décembre 2012		
Durée :	273 jours		
Echéance:	18 septembre 2013		
Taux marginal :	6,5000%		
Taux minimum proposé ::	4,8900%		
Taux moyen pondéré :	5,7544%		
Taux maximum proposé :	7,0000%		
Nombre de participants :	10	Nombre de Soumissions :	20
Valeur nominale unitaire:	1 million de FCFA		
Montant mis en adjudication:	13 000 millions de FCFA		

RESULTAT GLOBAL (en millions de FCFA)

PAYS	MONTANT PROPOSÉ	MONTANT RETENU
BENIN	0	0
BURKINA	2 500	2 500
COTE D'IVOIRE	0	0
GUINEE BISSAU	0	0
MALI	15 854	15 408
NIGER	0	0
SÉNÉGAL	0	0
TOGO	0	0
Autres	0	0
TOTAL	18 364	17 906

Digestion : le citron, votre allié détox des fêtes

Avec ses 19 calories pour 100 grammes; le citron est un précieux atout minceur et détox. En jus le matin et sans restriction toute la journée, vous pouvez le consommer dans vos programmes minceur.

Commencer sa journée par un jus de citron pressé dilué dans de l'eau chaude et à jeun est une excellente habitude à prendre pour affiner sa silhouette et détoxifier son corps. La forte teneur en vitamine C du citron va booster votre organisme et vous permettre de brûler plus de calories. Le citron possède aussi des vertus détox, car il nettoie le système digestif. Ses propriétés diurétiques stimulent l'activité rénale et aide à l'élimination des toxines.

Le citron est un coupe-faim naturel qui stabilise le taux de sucre dans le sang. Grâce à la pectine, une fibre qui gonfle au contact de l'eau dans l'estomac, le citron envoie un message de satiété et prévient les petites et grosses faims. Il est donc recommandé de boire un jus de citron pressé avant chaque repas. Et contre les faims compulsives, respirez de l'huile essentielle de citron.

Le citron s'il est consommé à jeun nettoie le foie et permet une meilleure digestion. Au pied du lit, n'oubliez pas votre jus de citron avant de commencer votre journée. Le citron est aussi un l'allié de votre estomac. Quelques gouttes sur vos plats améliorent donc votre digestion. Rien de tel aussi, que de finir un repas trop riche par quelques rondelles de citron.

Contre la rétention d'eau rien de plus efficace que la citronnade au petit matin à jeun. En effet, les vertus diurétiques du citron permettent d'éliminer l'eau stockée. Le citron est un allié anticellulite.

De l'écorce à consommer en zeste, à la pulpe en passant par le jus, tout est bon, sain et bénéfique dans le citron. Ce petit allié jaune doit occuper une place importante dans votre alimentation et être toujours présent dans votre cuisine.

(Topsante)

Cinq organes transplantés simultanément à un même patient !

L'Assistance publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) annonce la réalisation –

avec succès – de la première transplantation multiviscérale de 5 organes de l'appareil digestif. Elle a concerné un patient de 26 ans atteint de myopathie du tube digestif. L'intervention a eu lieu le lundi 17 décembre dernier à l'hôpital Beaujon (Clichy – Hauts-de-Seine).

Foie, pancréas, estomac, duodénum et intestin grêle ! Les équipes chirurgicales des Prs Jacques Belghiti et Yves Panis sont parvenues à greffer simultanément ces 5 organes au jeune homme. Cette intervention éminemment complexe a duré 12 heures. Quatre chirurgiens et quatre anesthésistes réanimateurs de l'équipe se sont succédé au bloc opératoire.

Le jeune patient souffrait d'une maladie congénitale rare diagnostiquée à l'âge de 8 ans. Celle-ci entraînait une atteinte musculaire du tube digestif l'empêchant de se nourrir normalement. « Il a vécu jusque là grâce à une nutrition parentérale. Mais depuis quelques temps, cet apport était devenu impossible en raison d'une thrombose de ses axes veineux. », précise l'AP-HP.

Le patient se porte bien

Pour surmonter cet obstacle, les radiologues et les anesthésistes réanimateurs de l'hôpital Beaujon (AP-HP) ont conçu et mis en place un cathéter directement dans la veine cave inférieure, afin de rendre possible une greffe intestinale qui devenait vitale. L'AP-HP poursuit : « Pour lui permettre une alimentation orale, cette greffe devait inclure l'estomac et le duodénum. Comme il existait une atteinte hépatique due à la nutrition parentérale au long cours, la greffe du foie concomitante était de même préférable. Cette multiplicité des organes à greffer a conduit l'équipe chirurgicale à privilégier une intervention unique de tout le tube digestif incluant le foie et le pancréas. »

Précisons qu'auparavant, les chirurgiens lui ont retiré l'estomac, le bloc duodéno-pancréatique, le foie et le grêle. Ils ont toutefois laissé la rate « pour améliorer la tolérance immunologique de cette greffe à haut risque de rejet. (...) ». L'AP-HP souligne qu'à peine une semaine après l'intervention, « le patient se porte bien. Les suites opératoires se sont avérées favorables avec une extubation à la 12e heure, une mise au fauteuil à la 24e heure et le début d'une nutrition entérale par sonde à la 48e heure. Le fonction-

nement du foie et du pancréas est excellent et le patient réclame déjà une alimentation orale. ». Elle conclut en expliquant que « la réussite d'une telle intervention ouvre des perspectives encourageantes dans le domaine de la transplantation multi organes chez l'adulte. »

Destination Santé)

Varicelle : vaccination recommandée pour les ados

La varicelle en général bénigne chez les jeunes enfants peut entraîner des complications importantes chez les ados et certains adultes. Tandis que les cas de varicelle se multiplient en ce moment en France, une vaccination est vivement recommandée dans certains cas.

1. Des complications rares mais sérieuses

Caractérisée par une fièvre modérée et des éruptions cutanées ressemblant à de l'acné, la varicelle semble prendre ses quartiers d'hiver en France. D'après le réseau Sentinelles, 41 cas pour 100 000 habitants ont été comptabilisés la semaine dernière. Au total, 14 foyers d'activité régionale ont été recensés. Il y a une incidence forte au Nord-Pas-de-Calais, en Haute-Normandie, Bretagne, Limousin, Poitou-Charentes, Alsace, Ile-de-France, Lorraine et Corse. L'incidence est plus modérée en Champagne-Ardenne, Centre, Franche-Comté, Auvergne et Languedoc-Roussillon.

La varicelle est une maladie contagieuse provoquée par un virus de la famille de l'herpès. La vaccination n'est pas préconisée chez les jeunes enfants. Près de 9 enfants sur 10 développent la maladie avant l'âge de 8 ans et guérissent en général spontanément et sans problème particulier. Néanmoins, cette pathologie peut présenter des risques chez les ados, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées

La pneumonie varicelleuse est la principale complication chez l'adulte. Rare mais agressive, elle représente 30 % des décès liés à la varicelle. Dès les premiers signes (éruption, toux sèche, douleur au

thorax, essoufflement...) consultez un médecin qui vous prescrira, après confirmation du diagnostic, des antiviraux.

L'autre complication connue est la méningite ou encéphalite. Mais c'est encore plus rare que la pneumonie varicelleuse. Les symptômes sont des convulsions et des pertes de consciences quelques jours après les éruptions cutanées de la varicelle. 5 à 20 % des personnes concernées en décèdent.

En cas de contamination par la varicelle en cours de grossesse, l'infection peut parfois toucher le fœtus et induire, selon les cas, des anomalies du développement du cerveau, des lésions aux yeux voire aux muscles et aux os.

2. Vaccination : qui est concerné ?

Le Haut Conseil de la santé publique recommande donc la vaccination contre la varicelle :

- aux adolescents de 12 à 18 ans n'ayant pas d'antécédent clinique de varicelle
 - aux femmes en âge de procréer, notamment celles ayant un projet de grossesse et sans antécédent clinique de varicelle
 - aux femmes n'ayant pas d'antécédent clinique de varicelle dans les suites d'une première grossesse
 - aux adultes de plus de 18 ans exposés à la varicelle, immunocompétents sans antécédent de varicelle ou dont l'histoire est douteuse dans les trois jours suivant l'exposition à un patient avec éruption
 - à toute personne sans antécédent de varicelle en contact étroit avec des personnes immunodéprimées
 - aux enfants candidats receveurs, dans les six mois précédant une greffe d'organe solide sans antécédents de varicelle
- Attention : toute vaccination chez une jeune femme en âge de procréer doit être précédée d'un test négatif de grossesse et une contraception efficace de trois mois est recommandée après chaque dose de vaccin.

Le schéma vaccinal est de deux doses espacées de quatre à huit semaines ou de six à dix semaines selon le vaccin utilisé, quel que soit l'âge.

(Topsante)

INCROYABLE MAIS VRAI

Elle décore sa maison avec plus de 65 000 ampoules pour les fêtes de Noël

Jan Stewart aime illuminer sa maison à l'approche des fêtes de Noël. Pour la fin d'année 2012, cette habitante d'Orange County en Californie a décidé de frapper un grand coup en utilisant 65 000 ampoules. Des illuminations qui ne trouvent cependant pas l'approbation de tout le voisinage.

Cette femme a donc utilisé 65 000 ampoules pour illuminer sa demeure qui pourrait rivaliser avec les plus grands palaces et casinos de Las Vegas !

S'il est parfois agréable de se balader dans les rues à l'approche des fêtes de Noël pour contempler les maisons décorées et illuminées, il faut avouer que certaines personnes en font certainement un peu trop. Pour Jan Stewart, trop ne semble pas encore assez puisque l'année passée, elle avait déjà utilisé 54 000 ampoules. Mais, pour ces fêtes de fin d'année 2012, elle a voulu encore marquer le coup avec 11 000 ampoules de plus. Mais cet ajout est aussi dû à la disparition de son mari. Veuve, Jan Stewart a décidé d'honorer la mémoire de son défunt mari en créant des illuminations représentant son portrait. Ainsi, sur le toit de sa maison, on peut remarquer le visage de Larry Stewart.

(Reuters)

H O R O S C O P E

BÉLIER

21 mars - 19 avril

Il ne faudrait pas oublier de faire un cadeau ou simplement d'être présent.

TAUREAU

20 avril - 20 mai

Journée chargée... Vous vérifiez vos listes pour voir si vous n'avez rien oublié dans vos achats.

GÉMEAUX

21 mai - 21 juin

Certaines personnes auront besoin d'une oreille attentive.

CANCER

22 juin - 22 juillet

Ce que vous donnez vos amis n'a pas de prix. Mais vous êtes vous aussi fidèle et très généreux... Ne vous énervez pas sous prétexte que tout ne se passe pas comme prévu.

LION

23 juillet - 21 août

On pourrait vous reprocher de ne penser qu'au travail.

VIERGE

22 août - 21 sept.

Vous ne laisserez pas quelqu'un dans un embarras financier

BALANCE

22 sept. - 22 oct.

Vous partagez joie et amour avec ceux qui comptent le plus à vos yeux.

SCORPION

22 oct. - 21 nov.

Ne vous énervez pas sous prétexte que tout ne se passe pas comme prévu.

SAGITTAIRE

22 nov. - 21 dec.

Grosse organisation à gérer aujourd'hui.

CAPRICORNE

22 dec. - 20 janvier

L'amour de la famille vous donne une force positive. C'est le plus beau des cadeaux.

VERSEAU

21 janv. - 18 fevrier

Si la famille n'est pas réunie au grand complet, cachez votre tristesse à ceux qui sont présents.

POISSONS

19 fev. - 20 mars

La famille sera votre priorité et vous ferez plaisir aux plus petits.

PHARMACIES DE GARDE

Du Samedi 22 au Samedi 29 Décembre 2012

- ☞ As Salam
- ☞ Jangorzo
- ☞ Rond Point
- ☞ Kaocen
- ☞ Ecole Canada
- ☞ Maison Economique
- ☞ Kalley Est
- ☞ Banifandou
- ☞ Ecoles Diori
- ☞ Vogue
- ☞ Populaire Soni Ali Ber
- ☞ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

NUMEROS UTILES

Renseignement :	12
Sapeurs pompiers :	18
Réclamations :	13
Police secours :	17
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit :	20 73 47 37

Cyclisme / Célébration du 54^{ème} anniversaire de la République
Amadou Harouna décroche le trophée

La Fédération Nigérienne de cyclisme, en collaboration avec le Commissariat Chargé de l'Organisation des Grands Evénements (COGE) a organisé, samedi dernier, un critérium dans le cadre de la célébration du 54^{ème} anniversaire de la République. Le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, M. Kounou Hassane, le Directeur de cabinet du ministre de la Jeunesse des Sports et de la Culture, le Secrétaire général du Comité Olympique et Sportif du Niger (COSNI), Elhadj Idé Issaka, ainsi que de nombreux invités ont assisté à cette manifestation. Le président de la Fédération Nigérienne de cyclisme a décerné en guise de reconnaissance, un Prix spécial à l'ancien coureur Abdou Djibo (BRANDAO) qui, pendant plusieurs années a fait la fierté du Niger dans les grands tours cyclistes internationaux.



La remise du trophée

A cette occasion, le président de la Fédération Nigérienne de cyclisme a annoncé le lancement au mois de février 2013 à Dan Dadj, du tour international du Niger. La Fédération a offert le maillot portant le numéro 10 au Président de la République, Chef de l'Etat, SEM Issoufou Mahamadou, parrain de ce

tour du Niger. Au cours de ce critérium en circuit fermé de 15 km, les cyclistes venus de Tillabéri, Dosso ainsi que ceux de la communauté urbaine de Niamey ont rivalisé d'endurance et de vitesse, devant un public venu nombreux suivre les prouesses de la « Petite Reine ». Dans une allocution qu'il a prononcée à l'entame de cette com-

pétition, le président de la Fédération Nigérienne de cyclisme, le Colonel Moussa Ibrahim, a rappelé que le 18 décembre est, et demeure une date mémorable dans l'esprit et la vie de tous les Nigériens. Il a ajouté que cette fête anniversaire de la proclamation de

la République du Niger, est assurément une des meilleures occasions solennelles offerte par le COGE à la fédération Nigérienne de Cyclisme pour mettre en valeur son activité sportive qui est le cyclisme. «La course cycliste, appelée Petite Reine,

a une histoire élogieuse au Niger ; mais chemin faisant, plusieurs difficultés et obstacles se sont dressés, et tout naturellement l'activité a connu une tendance non constante. Depuis notre dernière Assemblée générale et grâce au soutien affirmé du ministre en charge du sport et du COGE, l'espoir est permis et nous y croyons fermement. En cette ère de renaissance du Niger, l'heure est au travail, au travail bien fait et notre fédération s'inscrit dans cette dynamique. Nos cyclistes ont besoin de vélos et de soutien constant pour mieux s'affirmer sur l'échiquier national et international » a ajouté le Colonel Moussa Ibrahim. Il a enfin lancé un appel aux sponsors et aux mécènes pour soutenir la fédération nigérienne de cyclisme dans ses activités. A l'issue de ce critérium, Amadou Harouna a remporté le trophée mis en jeu en se classant premier. Il est suivi de Boubacar Diouri (2^{ème}), Ibrahim Alzouma (3^{ème}), Abdoulrachid Waba (4^{ème}), et Ibrahim Abdoulaye (5^{ème}). Tous ont reçu des enveloppes en guise de récompense.

● Oumarou Moussa

Conférence de presse du FAN Club du Mena National
Soutien indéfectible au Onze National

Les membres du FAN Club du Mena National ont animé, samedi dernier dans les locaux de leur association, sis au Plateau, une conférence de presse. Au cours de cette rencontre avec les journalistes sportifs, ils ont annoncé que le FAN Club a obtenu son récépissé de reconnaissance du ministère chargé de l'Intérieur. L'association qui va désormais opérer en toute légalité, entend déjà intensifier ses appuis au Mena National dans l'optique de sa participation à la Coupe d'Afrique 2013 au mois de janvier prochain en Afrique du Sud.

Dans les propos liminaires qu'il a tenus au cours de cette conférence de presse, le président du FAN Club du Mena, Maître Douma Ibrahim, a rappelé que les membres du FAN Club étaient depuis longtemps des amis du Mena, et ils ont toujours, de manière discrète apporté leur soutien à l'équipe nationale du Niger. « Là où il ya eu le déclic, c'était au match aller contre la Guinée Conakry. Nous sommes allés à Conakry avec l'équipe nationale, et nous avons compris que

ces garçons ont des trippes. Ils ont juste besoin qu'il y ait à leurs côtés un groupe qui va les galvaniser à chaque fois que besoin se fera sentir. C'est pourquoi, nous avons déjà commencé à réfléchir depuis notre petite défaite de Conakry, pour voir dans quelle mesure faire en sorte d'institutionnaliser ce cadre d'amis afin de pouvoir aider l'Etat du Niger. Car l'équipe nationale, c'est d'abord une responsabilité de l'Etat du Niger. Elle doit être prise en charge à 100% par l'Etat du Niger.

Mais nous sommes tous l'Etat du Niger. Nous sommes des jeunes entrepreneurs, et nous nous sommes fixés comme objectif de cotiser pour offrir à chaque joueur du Mena une parcelle en cas de qualification à la CAN 2013. Quand le Mena s'est qualifié, nous avons organisé une grande manifestation dans les jardins de la FENIFOOT, et nous avons tenu parole » a ajouté Maître Douma Ibrahim. Par la suite, le FAN Club a tenu son assemblée générale constitutive le 12 décembre dernier. «Nous avons mis un bureau en place ; nous avons élaboré un statut et un règlement intérieur, et l'ensemble des documents exigés pour la reconnaissance d'une association à but non lucratif.



Lors de la conférence de presse

Nous les avons déposés. Et aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous présen-

ter notre récépissé dressé le 20 décembre 2012. Donc à partir du 20 décembre 2012, nous sommes une association en bonne et due forme. Une association ouverte à tous les Nigériens. Ce n'est pas un lobby, ce n'est pas une association de X ou de Y, c'est l'association des gens qui aiment l'équipe nationale, et qui croient qu'à travers l'équipe nationale, le Niger peut gagner beaucoup de choses. Donc cette association est ouverte à tous » a dit le président du FAN Club du Mena. Maître Douma Ibrahim a indiqué que le FAN Club vient donner sa modeste contribution, pour mobiliser le maximum de ressources, et pour faire de la sensibilisation afin que l'équipe nationale soit considérée comme un joyau qui peut rapporter au delà de ce que les Nigériens peuvent espérer. Après cet exposé, le président du FAN Club du Mena a répondu à plusieurs questions des journalistes sportifs sur les activités qu'entend mener l'association.

● Oumarou Moussa

LE SAHEL
 Place du Petit Marché ;
 BP 13182 Niamey (R. Niger)
 Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
 E-mail : onep@intnet.ne
 Site web : www.lesahel.ne

Directeur de Publication
MAHAMADOU ADAMOU

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)
Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86
Rédacteur en chef: Idé Fatouma
Rédacteur en chef Adjt: Issaka Saidou
Secrétaire de Rédaction: Oumarou Ali

Direction Technique (DT)
Directeur: Issa Madougou ; 20 73 99 87
Réd. en chef informatique: M. S. Abandé Moctar
Réd. chef informatique adjt: Inoussa Oumarou

Direction Commerciale (DC)
Directeur: Morou Hamadou 20 73 22 43
Chef service Communiqué et Pub: Alhassane Assilila

Direction Administrative et Financière (DAF)
Directrice: Mme Saidou Rahamou T. 20 73 99 85
Chef service Recouvrement: Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP
Tirage : 4000 exemplaires

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT

- Oiseau nocturne - Enchanté ;
- La boîte des voix - Fils arabe ;
- Bref signal sonore - Inscription murale- La même chose ;
- Vis - Nettoyé ;
- Coup gagnant- Vieux système de négoce ;
- Port du Ghana - Bien arrivée ;
- Eprises - Antimoine symbolique ;
- Unité d'âge - Société américaine- Désert de l'Est ;
- Enfant de Virginie - Amour de Tristan ;
- Fin de prière - Animaux.

VERTICALEMENT

- Il proclama l'indépendance du Bénin alors Dahomey (2 mots) ;
- Membrane de l'oeil - Espion royal ;
- Banque française- Conquérant de l'Egypte- Article défini ;
- Points opposés - Français du Quebec ;
- Demi-glossine- Indien ;
- Vil - Clair ;
- Courses navales - Largeur de coupon ;
- Temps d'un tour- Colère- Avant l'heure ;
- Vieille nourrice- Ville du Bénin ;
- Inénarrables ;

du Sahel

numéro précédent

V	E	R	B	A	L	I	S	E	R
O	U	E	D	E	V	E	E		
L	E	U	I	N	E	R	T	E	
U	S	N	E	E	S	T	A	L	
B	I	N	N	B	I	S	E		
I	F	A	N	S	R	C			
L	A	S	E	U	H	E	T		
I	O	T	A	P	A	R	C	I	
T	O	S	T	S	O	H	O		
E	X	P	E	D	I	T	I	O	N

Solution du